Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 12 janvier 2022

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 7 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (ci-après : la Fondation ETM), pour la transformation et les travaux d'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2022. Il est inscrit sous la politique publique F – Formation (rubrique budgétaire 0616 5660).

[2] L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 7 000 000 francs.

ATAR ROTO PRESSE – 100 ex. – 01.22

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre d'aider la Fondation ETM à financer les travaux de transformation et d'aménagement de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève, pour la mise en œuvre du projet de création et d'exploitation du futur Centre des musiques actuelles de Genève.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage visé à l'article 5.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

La Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (ci-après : la Fondation ETM) gère l'ETM – école des musiques actuelles (ci-après : l'ETM) sise aujourd'hui à la route des Acacias.

Cette école compte plus de 400 élèves et 27 enseignantes et enseignants. Elle offre des filières de formation aux musiques actuelles de base, intensive et préprofessionnelle. Suite à une rupture de bail pour fin juin 2021, le propriétaire souhaitant détruire et reconstruire l'immeuble du 8, route des Acacias, l'école doit quitter ses locaux de 800 m^2.

La Fondation ETM a reçu son congé de la part de son propriétaire au 30 juin 2021. Elle a immédiatement fait recours suite à cette décision. En raison de la pandémie, la séance de conciliation a été déplacée en août 2021, puis au 20 octobre 2021 pour être finalement repoussée au premier trimestre 2022.

Depuis lors, la Fondation ETM a été à la recherche d'une solution de relogement, sachant que de toute manière la régie avait d'ores et déjà annoncé en août 2017 la démolition du bâtiment. Des différentes pistes esquissées, le rachat et la transformation du bâtiment de la Radio télévision suisse (RTS) sis 2, passage de la Radio s'est avérée la meilleure solution, qui s'est finalement concrétisée par l'acte de vente signé le 7 mai 2021.

En effet, lorsque la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), soit pour elle la RTS, a émis l'intention de vendre le bâtiment du 2, passage de la Radio, la Fondation ETM s'est immédiatement intéressée aux locaux et a développé un projet architectural visant à y installer un Centre des musiques actuelles. Elle a également pu obtenir un soutien financier important d'une fondation privée pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment.

Le présent projet de loi vise à doter la Fondation ETM d'un montant de 7 millions de francs lui permettant de compléter son plan de financement pour l'achat et la transformation des locaux, projet devisé à 24 millions de francs.

2. Rôle de la Fondation ETM

L'ETM, fondée en 1983, a été la première école de Suisse romande dans le domaine de l'enseignement des musiques actuelles. Bien que la définition des musiques actuelles reste controversée, on peut se référer à l'origine du terme apparu en France dans les années 1990. Ce terme rassemble 5 grandes familles musicales, à savoir la chanson, le jazz, les musiques amplifiées, la musique électronique et la musique traditionnelle. Les musiques actuelles, dont le blues est à la source, sont issues historiquement de milieux sociaux défavorisés et ont toujours été un lien culturel, ethnique et social.

L'écoute de l'autre et le respect des différences sont des valeurs intrinsèques que les musiques actuelles perpétuent au travers de leurs créations et de leurs enseignements; ces valeurs sont défendues par l'ETM.

Dans notre société exigeante et concurrentielle, la pratique des musiques actuelles est un moyen essentiel de se ressourcer et participe au développement de la personnalité de chacune et chacun.

3. Projet pédagogique

3.1 Prestations actuelles

Outre les formations de base offertes, l'ETM propose chaque année des concerts, notamment sur la scène du Chat Noir, des master-classes, des journées portes ouvertes, comme des soirées thématiques. L'ETM est devenue au fil du temps un lieu reconnu de formation aux musiques actuelles, musiques les plus écoutées dans le monde puisqu'elles représentent 90% du taux d'écoute.

L'ETM fait partie des 11 écoles accréditées par le canton au titre de l'article 106 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP; rs/GE C 1 10), et est régulièrement subventionnée par le canton de Genève depuis 1985. Le montant de la subvention de fonctionnement versée annuellement par le canton est d'un peu plus de 1,2 million de francs.

Le projet de l'ETM vise à développer un centre des musiques actuelles dans le bâtiment sis 2, passage de la Radio. Ce centre réunira plusieurs acteurs culturels de notre canton, soit la Fondation ETM propriétaire, le département des percussions du Conservatoire de musique de Genève et l'Ondine genevoise en tant que locataires.

Par ailleurs, l'auditorium Ernest-Ansermet sera loué pour 120 jours par an à l'Orchestre de chambre de Genève et à l'Ensemble Contrechamps, ainsi qu'à d'autres entités culturelles du canton.

3.2 Avantages attendus du projet

Le projet de centre des musiques actuelles de l'ETM vise à conserver les qualités actuelles du bâtiment déjà dédié à la musique et au son, ceci en retravaillant sa structure interne en salles de cours, en insonorisant les locaux en interne mais également vers l'extérieur et en concevant un lieu d'enseignement, d'enregistrement et de diffusion de la musique, rendant ce projet novateur pour Genève.

Selon le projet déposé, une fois les travaux terminés, la vocation du bâtiment en tant que lieu public restera la même, à savoir accueillir des concerts de petits formats qui sont complémentaires à ce qui peut être produit dans les plus grandes salles, notamment le Victoria Hall ou le Bâtiment des Forces motrices (BFM).

L'auditorium Ernest-Ansermet pourra continuer à être mis à la disposition de bon nombre d'ensembles genevois une fois les travaux terminés. Citons en exemple le Lemanic Modern Ensemble, Gli Angeli Genève, Swiss Chambers Concerts, l'Ensemble Contrechamps ou l'Orchestre de chambre de Genève, tous adorateurs de la remarquable acoustique du lieu.

L'ETM est porteuse du projet, mais à terme ce seront trois écoles de musique accréditées par le canton qui pourront donner leurs cours dans ces locaux. Ainsi, le département des percussions du Conservatoire de musique de Genève, qui vient de résilier son bail à Uni Mail, pourra disposer de locaux totalement adaptés à la pratique de ces instruments. L'Ondine genevoise, aujourd'hui installée dans les sous-sols de l'école du Mail, peu adaptés et peu propices à l'apprentissage de la musique, pourra rejoindre ce nouveau bâtiment sans perdre son public et son bassin de recrutement.

Ce projet est enthousiasmant à plus d'un titre, puisqu'il va permettre de créer un lieu unique à Genève, où des professionnels côtoieront des élèves de différentes écoles accréditées du canton et de différents niveaux de formation. Des synergies ainsi qu'une émulation créatrice contribuant grandement au rayonnement de Genève sont également attendues.

Les quelque 600 élèves réunis dans ces locaux bénéficieront ainsi d'un outil unique de formation, de création et de diffusion totalement adapté à leurs besoins, visant au développement du savoir-être et savoir-faire artistique.

Par ailleurs, dans ce nouveau centre regroupant 3 écoles, des passerelles pédagogiques sont déjà prévues, avec la création d'un big band, des cours complémentaires entre les batteurs et les percussionnistes, un grand orchestre qui jouera un répertoire de musiques de film associant des cuivres et des élèves de MAO (musique assistée par ordinateur). Tous ses élèves seront en

contact avec des musiciens professionnels et collaboreront sur des productions dans tous les styles de musique.

La crise sanitaire que nous traversons a révélé à quel point la culture, et plus particulièrement la pratique artistique, est nécessaire à notre société et a un effet considérable sur le bien vivre ensemble, sur l'épanouissement de tout un chacun comme sur la santé.

Ce nouvel outil culturel est non seulement nécessaire pour que l'ETM puisse poursuivre son action, mais il également indispensable pour contribuer à la qualité de vie de chaque futur bénéficiaire, qu'il soit une ou un élève, une professionnelle ou un professionnel, ou qu'elle ou il fasse partie du public.

4. Projet architectural

Le bâtiment acquis par la Fondation ETM comprend de nombreuses salles de répétition, des studios d'enregistrement, une nouvelle salle de concert et une grande salle de spectacle faisant partie du patrimoine culturel genevois, l'auditorium Ernest-Ansermet.

Le projet vise à conserver au mieux l'existant et, de ce fait, les travaux concernent principalement une nouvelle subdivision des locaux afin de créer les salles de cours nécessaires à l'exploitation d'une école de musique ainsi que des travaux d'insonorisation.

4.1 Description du bâtiment

La surface utile du bâtiment est de 3 000 m^2 répartis sur 3 étages d'environ 1 200 m^2, l'auditorium Ernest-Ansermet d'environ 350 places (le nombre dépendant de la taille de la scène) faisant à elle seule 400 m^2 et s'élevant sur les 3 niveaux. De ce fait, ce sont 800 m^2 qui sont disponibles pour l'école sur 3 niveaux et qui s'inscrivent en cercle autour de l'auditorium (cf. plans en annexe).

4.2 Travaux de transformation et d'aménagement

La Fondation ETM prévoit de développer dans le bâtiment :

- une deuxième salle de concert de 150 places au rez-de-chaussée;
- 13 salles pour la pratique collective et 23 salles pour la pratique individuelle attribuées à l'ETM, à l'Ondine genevoise et au département des percussions du Conservatoire de musique de Genève, qui se répartiront sur chacun des 3 niveaux;
- 2 bureaux administratifs;
- 2 régies d'enregistrement et des loges liées aux 2 salles de concert;

– une cafétéria avec sa cuisine (déjà existante au premier étage);
– différents locaux techniques permettant l'exploitation publique du bâtiment (vestiaires, WC, douches, dépôts, loges, etc.).

Ces travaux sont relativement conséquents (réfection/remplacement des chapes, des séparations horizontales, installation de fenêtres spéciales, etc.), principalement en raison des spécificités des musiques amplifiées (guitare électrique, basse, claviers divers) et des instruments à fort volume sonore (cuivres, batterie, percussions) dont les nuisances phoniques sont susceptibles d'incommoder le voisinage.

Par ailleurs, le projet architectural devra aussi tenir compte des exigences acoustiques liées aux contraintes d'une école de musique, notamment pour que les élèves puissent travailler dans les différentes salles sans se gêner mutuellement.

Dès lors, il y aura lieu de créer des chambres acoustiques spécifiques pour ce type de musique et totalement adaptées aux exigences internes comme externes.

La rénovation du bâtiment s'effectuera selon le standard HPE-rénovation (haute performance énergétique).

5. Calendrier du projet

Le 1er octobre 2019, la RTS a donné son accord pour l'achat du bâtiment par la Fondation ETM pour un montant négocié au final de 13,5 millions de francs.

Dès cet accord obtenu, la Fondation ETM a contacté le canton, propriétaire du terrain. Le canton a divisé le droit de superficie (DDP) existant en deux DDP et a transféré le nouveau DDP n° 4360 de la RTS à la Fondation ETM par arrêté du 25 mars 2020. Le DDP n° 4360 se résume ainsi :

– durée du contrat de 50 ans;
– assiette du DDP de 1 646 m^2;
– rente non exigible tant qu'elle fera l'objet d'une subvention non monétaire estimée à 94 212 francs/an.

Enfin, la Fondation ETM a déposé une demande d'autorisation de construire via son architecte, M. Patrice Reynaud, du bureau Reynaud & Gaillard. L'autorisation a été délivrée le 27 mai 2020.

Les travaux ont débuté en mai 2021 dès l'acte de vente signé, afin que l'école puisse ouvrir en septembre 2022.

6. Financement du projet et subvention cantonale d'investissement

Au vu des relations établies depuis près de 40 ans avec le canton, la Fondation ETM a contacté le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) afin de pouvoir obtenir un soutien d'investissement pour l'acquisition et la transformation des locaux.

6.1 Modalités de financement

Le montant total de l'investissement s'élève à 24 millions de francs, dont 13,5 millions de francs pour l'achat du bâtiment auxquels s'ajoutent 10,5 millions de francs de transformations et d'aménagement du bâtiment.

La Fondation ETM a obtenu un soutien de 17 millions de francs d'une fondation privée, ce qui correspond à 71% du coût du projet. Ce don est conditionné à l'obtention d'une subvention d'investissement de la part du canton.

Le Conseil d'Etat dépose le présent projet de loi afin de proposer un soutien de 7 millions de francs pour couvrir le solde du montant nécessaire à la transformation et à l'aménagement des lieux.

Ce soutien complémentaire cantonal permettra d'éviter un recours à l'emprunt bancaire, générateur de charges d'intérêts financiers qui pourraient grever le résultat de fonctionnement de la Fondation ETM.

Le financement de cet ouvrage se décompose de la façon suivante :

Subvention cantonale	7 000 000 francs	(29% du total)
Fonds privés	17 000 000 francs	
TOTAL TTC	**24 000 000 francs**	

6.2 Modalités de versement

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une entrée dans les nouveaux locaux pour la rentrée 2022.

A teneur du calendrier de décaissement des travaux présenté par le bureau d'architecte Reynaud & Gaillard, le versement du montant prévu par le canton devrait avoir lieu, dans l'idéal, en février 2022, et ce afin d'éviter à l'ETM d'avoir à demander un prêt bancaire.

Finalement, il sied de préciser que ce nouveau projet a été remonté en première priorité dans le plan décennal des investissements (PDI) 2022-2031, afin de permettre un versement unique, dès que possible sur l'exercice 2022,

compte tenu de la rentrée prévue dans les nouveaux locaux en septembre 2022.

7. Charges de fonctionnement liées et induites

7.1 Charges financières

Au terme du projet, les charges financières pour une année complète représentent 385 000 francs dès 2023, soit 105 000 francs d'intérêts et 280 000 francs d'amortissement.

7.2 Charges d'exploitation

Aucune variation du montant de subvention alloué à la Fondation ETM n'est prévue d'ici à 2030 concernant les charges de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet ainsi que les charges de fonctionnement induites par la mise en exploitation du projet, même s'il est prévu, à terme, une hausse du nombre d'élèves.

Tout éventuel surcoût sera intégralement assumé par les fonds propres de la Fondation ETM, sans versement additionnel de l'Etat de Genève, que ce soit en subvention d'investissement ou de fonctionnement. Sa prise en charge devra être intégralement autofinancée par la Fondation ETM, par exemple au travers de la mise à disposition payante de différents locaux comme l'auditorium Ernest-Ansermet, la petite salle de concert ou les studios d'enregistrement y afférents.

8. Conclusion

Le présent projet a le mérite non seulement de proposer des solutions de relogement à une école accréditée qui compte plus de 400 élèves, de faire bénéficier deux autres écoles de locaux nécessaires à leur pratique, tout en améliorant la condition d'accueil des élèves qui se réalise actuellement en sous-sol, mais surtout de pouvoir conserver l'auditorium Ernest-Ansermet telle qu'il est aujourd'hui, poursuivant ainsi son exploitation culturelle au profit de nombreux organismes musicaux et du public genevois.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement*
4) *Préavis technico-économique*
5) *Plans du futur Centre des musiques actuelles*
6) *Budget général du projet; y compris des travaux de transformation et d'aménagement*
7) *Autorisation de construire du département du territoire*
8) *Vente-achat de droit de superficie entre la Société suisse de radiodiffusion et de télévision et la Fondation ETM*
9) *Statuts de la Fondation ETM*
10) *Rapport d'activité annuel de la Fondation ETM 2019-2020 incluant le rapport de l'organe de révision*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des Infrastructures.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève
- Rubrique budgétaire concernée :

  CR 0616 - NAT 5660 "Subvention d'investissement"
- Politique publique concernée : F – Formation
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	7 000 000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	7 000 000

- Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résutats annuels	0

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépense brute	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0

- Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de francs)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	0.00	-0.25	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39

- Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2022, conformément aux données des tableaux financiers.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2022.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.

☒ oui ☐ non Autre remarque : ce projet est inscrit au PDI 2022-2031.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 15.11.2021

Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold

Genève, le : 15.11.2021

Signature du responsable financier du département utilisateur :

T. Humbert

2. Approbation / Avis du département des finances

☒ oui ☐ non Remarque complémentaire du département des finances :

Les charges de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet, ainsi que les charges de fonctionnement induites par la mise en exploitation du projet devront être autofinancées par la Fondation ETM. Aucune variation du montant de la subvention allouée à la Fondation ETM n'est prévue d'ici 2030.

Les charges financières pour l'Etat s'élèvent à 385'000 francs par an dès 2023 (280'000 francs d'amortissements et 105'000 francs d'intérêts).

Genève, le : Visa du département des finances :

15.11.2021 M.S M. Barazzone

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 12 novembre 2021.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève

Projet présenté par Département des infrastructures

(montants annuels, en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
Recettes d'investissement	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net Durée	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
Second œuvre / Finitions intérieu 25 ans	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
Recettes	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

15.11.2021 C. Arnold

Date et signature direction financière (utilisateur) :

15.11.2021 T. Hunziker

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève

Projet présenté par Département des infrastructures

(montants annuels, en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.25	0.39	0.39	0.39	0.39	0.39	0.39
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.25	0.39	0.39	0.39	0.39	0.39	0.39
Intérêts [34] 1.500%	0.00	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.14	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.25	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.25	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39	-0.39

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

15.11.2021 C.Arnold

Date et signature direction financière (utilisateur) :

15.11.2021 T.Hunkeler

ANNEXE 4

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

PREAVIS TECHNICO-ECONOMIQUE

Subvention cantonale d'investissement de 7 millions de francs en faveur de la Fondation ETM, à Genève

Rapport d'analyse de l'estimation financière pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève

Etabli par économiste OCBA : Nourdine HASNAOUI

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

TABLE DES MATIERES

1 **INTRODUCTION** **2**

2 **BASES POUR L'ANALYSE DES COUTS DE CONSTRUCTION** **3**

2.1 DOCUMENTS A DISPOSITION 3
2.2 SEANCES DE CLARIFICATION 3
2.3 DESCRIPTION DU BATIMENT 3
2.4 PLANIFICATION GENERALE DES TRAVAUX 4

3 **ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE** **5**

3.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR CFC 5
3.2 ANALYSE FINANCIERE DES RATIOS RESULTANTS 5
3.3 RECAPITULATIF DES COUTS ET RATIOS 6
3.4 GRAPHIQUE DES VALEURS REFERENTIELLES SELON LA SIA 416 6
3.5 FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/ E-CCC-BAT (+/- 5%) 7

4 **CONCLUSION** **8**

ANNEXES

- DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX
- ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DU 08.10.2021

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

1 INTRODUCTION

Le présent projet de loi vise à accorder un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM (Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales) pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève.

La Fondation ETM gère l'école des musiques actuelles sise aujourd'hui à la route des Acacias.

Cette école compte plus de 400 élèves et 27 enseignant-e-s. Elle offre des filières de formations aux musiques actuelles de base, intensive et préprofessionnelle. Suite à une rupture de bail pour fin juin 2021, le propriétaire souhaitant détruire et reconstruire l'immeuble du 8 route des Acacias, l'école doit quitter ses locaux de 800m2.

La Fondation ETM a reçu son congé de la part de son propriétaire au 30 juin 2021. Elle a immédiatement fait recours suite à cette décision. En raison de la pandémie, la séance de conciliation a été déplacée en août 2021.

Depuis lors, la Fondation est à la recherche d'une solution de relogement. Des différentes pistes esquissées, le rachat et la transformation du bâtiment de la RTS sis au 2 passage de la Radio est en train de se concrétiser.

En effet, lorsque la Radio Télévision Suisse (RTS) a émis l'intention de vendre le bâtiment du 2 passage de la Radio, la Fondation ETM s'est immédiatement intéressée aux locaux et a développé un projet architectural visant à y installer un Centre des musiques actuelles. Elle a également pu obtenir un soutien financier important d'une fondation privée pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment.

Ce projet de loi vise donc à doter la Fondation d'un montant de 7 millions de francs lui permettant de compléter son plan de financement pour l'achat et la transformation des locaux, projet devisé à 24 millions de francs.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

2 BASES POUR L'ANALYSE DES COUTS DE CONSTRUCTION

2.1 DOCUMENTS A DISPOSITION

- Le descriptif général des travaux établi par le bureau Reynaud Gaillard Architectes.
- L'estimation financière (V1) des travaux du 18.05.2021.
- L'estimation financière (V2) des travaux du 08.10.2021.
- L'étude acoustique rédigée par le bureau Decibel, en date du 16.03.2020.
- L'étude thermique établie par le bureau ECOBuilding, en date du 20.02.2020.
- Les plans d'autorisation de construire du bureau Reynaud Gaillard Architectes du 22.01.2020.

2.2 SEANCES DE CLARIFICATION

- **Présentation de l'étude** par la Direction des constructions le 09.06.2021
- **Diffusion du rapport V01** le 17.09.2021
- **Diffusion du rapport V02** le 12.10.2021

2.3 DESCRIPTION DU BATIMENT

Le bâtiment acquis par l'ETM comprend de nombreuses salles de répétition, des studios d'enregistrement, une nouvelle salle de concert et une grande salle de spectacle faisant partie du patrimoine culturel genevois, l'Auditorium Ernest-Ansermet.

Le projet vise à conserver au mieux l'existant et de ce fait, les travaux concernent principalement une nouvelle subdivision des locaux afin de créer les salles de cours nécessaires à l'exploitation d'une école de musique ainsi que des travaux d'insonorisation.

La surface utile du bâtiment est de 3'000 m2 répartie en trois étages d'environ 1'200 m2. L'Auditorium Ernest-Ansermet d'environ 350 places (le nombre dépendant de la taille de la scène) faisant à elle seule 400 m2 et s'élevant sur les trois niveaux. De ce fait, ce sont 800m2 qui sont disponibles pour l'école sur 3 niveaux et qui s'inscrivent en cercle autour de l'auditorium.

Bâtiment existant avant travaux

L'ETM prévoit de développer dans le bâtiment :

- une deuxième salle de concert de 150 places au rez-de-chaussée;
  13 salles pour la pratique collective et 23 salles pour la pratique individuelle attribuées à l'ETM, l'Ondine Genevoise et au département des percussions du Conservatoire de Musique qui se répartiront sur chacun des trois niveaux;
- 2 bureaux administratifs;
- 2 régies d'enregistrement et des loges liées aux 2 salles de concert;
- une cafétéria avec sa cuisine (déjà existante au premier étage);
- différents locaux techniques permettant l'exploitation publique du bâtiment (vestiaires, WC, douches, dépôts, loges, …).

Ces travaux sont relativement conséquents (réfection/remplacement des chapes, des séparations horizontales, installation de fenêtres spéciales, …) principalement en raison des spécificités des musiques amplifiées (guitare électrique, basse, claviers divers) et des instruments à fort volume sonore (cuivres, batterie, percussions) dont les nuisances sonores sont susceptibles d'incommoder le voisinage.

Par ailleurs, le projet architectural devra aussi tenir compte des exigences acoustiques liées aux contraintes d'une école de musique notamment pour que les élèves puissent travailler dans les différentes salles sans se gêner mutuellement.

Dès lors, il y aura lieu de créer des chambres acoustiques spécifiques pour ce type de musique et totalement adaptées aux exigences internes comme externes.

2.4 PLANIFICATION GENERALE DES TRAVAUX

Le 1er octobre 2019, la RTS a donné son accord pour l'achat du bâtiment par l'ETM pour un montant négocié au final de 13,5 millions de francs.

Dès cet accord obtenu, la Fondation a contacté le canton, propriétaire du terrain. Le canton a transféré le droit de superficie de la RTS à l'ETM par arrêté du 25 mars 2020.

Le DDP no 4360 se résume ainsi :

- durée du contrat de 50 ans;
- assiette du DDP de 1'646m2;
- montant de la rente fixée de 212 252 francs/an;
- la rente sera non exigible tant qu'elle fera l'objet d'une subvention non monétaire estimée à 94 212 francs/an.

Enfin, l'ETM a déposé une demande d'autorisation de construire via son architecte, M. Patrice Reynaud, du bureau Reynaud & Gaillard. L'autorisation a été délivrée le 20 mai 2020.

Les travaux ont débuté en mai 2021 dès l'acte de vente signé, afin que l'école puisse ouvrir en septembre 2022.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

3 ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LE BATIMENT HEDS

3.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR CFC

Ainsi, le montant pour la transformation et l'aménagement en école de musique est, à ce jour, **estimé à 9'749'303,- CHF HT (10'500'000,- CHF TTC)** et se décompose comme suit :

Code des frais CFC		CHF TTC	% CFC 0 à 9
0	**TERRAIN**	**non compris**	
1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**	**633'802**	**6.0%**
2	**BATIMENT**	**7'627'173**	**72.6%**
	20 Excavation, terrassements	-	-
	21 Gros Œuvre 1	983'301	9.4%
	22 Gros Œuvre 2	745'284	7.1%
	23 Installations électriques	1'142'697	10.9%
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	1'365'098	13.0%
	25 Installations sanitaires	215'400	2.1%
	26 Installations de transport	161'550	1.5%
	27 Aménagement intérieurs 1	1'239'777	11.8%
	28 Aménagement intérieurs 2	1'774'067	16.9%
3	**EQUIPEMENTS**	**-**	**-**
4	**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**	**0**	**-**
5	**FRAIS SECONDAIRES**	**576'195**	**5.5%**
6	**HONORAIRES**	**1'662'830**	**15.8%**
9	**AMEUBLEMENT, DECORATION**	**0**	**-**
CFC 0-9	**Total coûts de réalisation**	**10'500'000**	**100.0%**
CFC 1-4	**Total coûts du Projet**	**8'260'974**	**78.7%**
CFC 6	Honoraires	1'662'830	**15.8%**

3.2 ANALYSE FINANCIERE DES RATIOS RESULTANTS

- **Surfaces, volumes**

Surface totale de plancher SP (transformée) : 2 873 m2
Volume total bâti VB (transformé) : 12 300 m3

- **Valeurs statistiques**

Ratio TTC au m2 de plancher, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6
9 290 003 francs / 2 873 m2 = 3 234 francs / m2 → acceptable

Ratio TTC au m3, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6
9 290 003 francs / 12 300 m3 = 765 francs /m3 → acceptable

Ratio TTC au m2 pour le CFC 2 uniquement
7 627 173 francs / 2 873 = 2 655 francs / m2 → acceptable

Ratio TTC au m3 pour le CFC 2 uniquement
7 627 173 francs / 12 300 m3 = 620 francs / m3 → acceptable

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

3.3 RECAPITULATIF DES COUTS ET RATIOS

Code des frais CFC	Unité	CFC 0-9 Coûts de réalisation	CFC 1-4 Total coûts du Projet	CFC 6 Honoraires	CFC 2 Bâtiment
Coût total	CHF TTC	10'500'000	8'260'974	1'662'830	7'627'173
Proportion de répartition du coût	% CFC 0 à 9	100%	79%	16%	73%
Coût / m3 SIA 416	CHF TTC/m3 VB	854	672	135	620
Coût / surface de plancher	CHF TTC/m2 SP	3'655	2'875	579	2'655

3.4 GRAPHIQUE DES VALEURS REFERENTIELLES SELON LA SIA 416

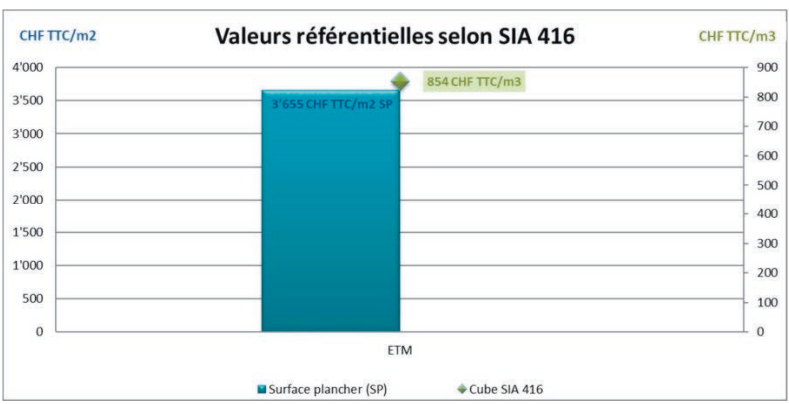

Les ratios résultants selon les valeurs référentielles issues de la SIA 416 sont conformes aux standards pour ce type de travaux.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

3.5 FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/E-CCC-BAT

Code des frais CFC		CHF TTC	% CFC 0 à 9	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2 SP
0	**TERRAIN**	**non compris**			
1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**	**633'802**	**6.0%**	**52**	**221**
2	**BATIMENT**	**7'627'173**	**72.6%**	**620**	**2'655**
21	Gros Œuvre 1	983'301	9.4%	80	342
22	Gros Œuvre 2	745'284	7.1%	61	259
23	Installations électriques	1'142'697	10.9%	93	398
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	1'365'098	13.0%	111	475
25	Installations sanitaires	215'400	2.1%	18	75
26	Installations de transport	161'550	1.5%	13	56
27	Aménagement intérieurs 1	1'239'777	11.8%	101	432
28	Aménagement intérieurs 2	1'774'067	16.9%	144	617
3	**EQUIPEMENTS**	**0**	**-**	**-**	**-**
4	**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**	**0**	**-**	**-**	**-**
5	**FRAIS SECONDAIRES**	**576'195**	**5.5%**	**47**	**201**
51	Autorisations, taxes	37'695	**0.4%**	**3**	**13**
58	Compte d'attente, réserve	538'500	**5.1%**	**44**	**187**
6	**HONORAIRES**	**1'662'830**	**15.8%**	**135**	**579**
9	**AMEUBLEMENT, DECORATION**	**0**	**-**	**-**	**-**
CFC 0-9	**Total coûts de réalisation**	**10'500'000**	**100%**	**854**	**3'655**
CFC 1-4	**Total coûts du Projet**	**8'260'974**	**79%**	**672**	**2'875**
CFC 6	Honoraires	1'662'830	16%	135	579

Code des coûts eCCC-Bât (F/12)		CHF TTC	% A à Z	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2 SP
A	***TERRAIN***	***-***	***0.0%***	***-***	***-***
B	***TRAVAUX PREPARATOIRES***	***633'802***	***6.0%***	***52***	***221***
C	***GROS-ŒUVRE***	***983'301***	***9.4%***	***80***	***342***
D	***INSTALLATIONS***	***2'836'280***	***27.0%***	***231***	***987***
E	***REVETEMENT DE FACADES***	***560'040***	***5.3%***	***46***	***195***
F	***TOITURES (compris dans revêtement de façades)***	***185'244***	***1.8%***	***15***	***64***
G	***AMENAGEMENTS INTERIEURS***	***3'062'308***	***29.2%***	***249***	***1'066***
H	***INSTALLATIONS SPECIFIQUES***	***-***	***0.0%***	***-***	***-***
I	***ABORDS DE BATIMENTS***	***-***	***0.0%***	***-***	***-***
J	***AMEUBLEMENT, DECORATION***	***-***	***0.0%***	***-***	***-***
V	***ETUDE DE PROJET***	***1'662'830***	***15.8%***	***135***	***579***
W	***FRAIS SECONDAIRES***	***37'695***	***0.4%***	***3***	***13***
Y	***PROVISIONS***	***538'500***	***5.1%***	***44***	***187***
Z	***Taxe sur la valeur ajoutée***	***compris***	*0.0%*	***-***	***-***
C à G	**Total coûts de l'ouvrage**	**7'627'173**	**73%**	**620**	**2'655**
B à W	**Total coûts de réalisation**	**9'961'500**	**95%**	**810**	**3'467**
A à Z	**Total coûts d'investissement**	**10'500'000**	**100%**	**854**	**3'655**

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

4 CONCLUSION

Préavis financier, recommandation économiste OCBA :

Sur la base des documents remis et de l'examen du dossier, nous pouvons admettre un montant de réalisation de 10 500 000 francs en vue de la transformation et l'aménagement de l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, soit 10,50 millions de francs (hors équipements fixes - CFC 3, et hors équipements mobiles - CFC 9).

A noter que le montant pour l'acquisition du bien immobilier (13,5 millions de francs) ne fait pas partie du présent rapport d'analyse financière.

Genève, le mardi 12 octobre 2021

Rapport établi par :
Nourdine HASNAOUI, économiste OCBA

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

ANNEXES

DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DU 08.10.2021

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

ECOLE DES TECHNIQUES MUSICALES

PASSAGE DE LA RADIO 2 GENEVE

DESCRIPTIF PROVISOIRE DES TRAVAUX ENVISAGES

CFC 120 Protections.

Protection extérieure des accès au chantier, protection des passages intérieurs calfeutrement des accès de la salle Ansermet protection des vitrages maintenu protection et calfeutrement des locaux techniques

CFC 201 Démontage soigné, inventaire

Relevé photographique de l'existant avant travaux et inventaire des éléments maintenus stockage des éléments maintenus

CFC 202 Démontages démolitions

Selon plan de démolition :
Démontage et évacuation à la décharge publique des éléments de revêtement de plafond de murs, de sol, démontage et évacuation des portes de communication, dépose et évacuation des appareils sanitaires mise hors service des installations techniques protocoles de réception des installations techniques et démontage soigné de ces dernières

CFC 202 Canalisations

Repérage du réseau de canalisations existante et transformation dans le cadre du nouveau projet. Rinçage des canalisations à la fin du chantier

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 211 Béton armé.

Sur la base des plans de démolition de l'autorisation de construire, démolition de murs en maçonnerie lourde, création de passage pour la réalisation d'un nouveau monte-charge transformation des escaliers ouverture en façade sillage et carottage selon nécessité pour le passage des installations techniques.
Sciage de dalles en béton, création de fosses d'ascenseur et superstructures en toiture.

CFC 211 Maçonnerie intérieure.

Réalisation de crépissages dans locaux techniques construction de cloisons en plots de ciment de 15 et 20 centimètres. Création de socles pour machinerie réalisation de saignées dans le mur existants pour passage des installation électriques, réalisation d'encadrements de fenêtres pour la pose des nouvelles fenêtres

CFC 221 Fenêtres.

Fourniture et pose de nouvelles fenêtres avec châssis métallique vitrage triple isolant selon directives du concept énergétique, protection acoustique selon directive de l'acousticien.
Les fenêtres sont ouvrantes à la française et basculantes
Remplacement des portes d'accès au bâtiment, mise en conformité des portes de sécurité incendie, automatisation des portes.

CFC 221 Châssis vitrés métalliques.

Réalisation de nouveaux châssis vitrés métalliques en toiture pour éclairage naturel des locaux mécanisation et asservissement.

CFC 222 Travaux de ferblanterie.

Réfection complète de la ferblanterie en toiture de même que les réseaux de descentes d'eaux pluviales y compris raccordement au collecteur.
Réalisation en zinc titane.

CFC 223 Isolation toiture.

Sur toiture en pente et sur toitures plates réalisation d'un matelas d'isolation phonique selon les performances requises par le concept énergétique.
Sous toiture inclinée et dans les contre cœurs du bâtiment réalisation d'une isolation phonique selon les prescripteurs de l'ingénieur acousticien

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 228 Stores extérieurs

Store de de protection solaires extérieurs, micro perforés, asservis, transmission lumineuse 30%

Au rez de chaussée, stores à lamelles horizontales, asservis, avec mécanisme de sécurité anti-effraction, finition thermolaquée teinte à choix.

CFC 231 Installations électriques de courant fort

Renforcement de l'introduction électrique jusqu'aux tableaux principaux.
Installation de courant fort pour les différentes régies et salles de spectacles.
Alimentation des installations CVC.
Nouveaux tableaux différenciés pour l 'école et la salle Ansermet.
Gestion de l'éclairage par système KNX, automatisation de l'éclairage des stores extérieurs et des asservissements.
Distribution par chemin de câbles dans les faux plafonds ou dans des canaux de sol.
Interrupteurs et prises de type Feller avec signalisation, variateurs d'intensité dans les pièces.
Témoins d'occupation à l'extérieur des salles de cours.

CFC 233 Lustrerie.

N.B. l'éclairage de scène fait partie du lot CFC 3 équipements d'exploitation et n'est pas compris dans le présent descriptif.

Dans salles de cours lustrerie suspendue sous plafonds phoniques, commandée par variateurs, intensité lumineuse contrôlée.
Spots encastrés dans corridors et installations sanitaires
Balisage de sol dans salles de spectacles.
Éclairage de secours selon normes AEAI en vigueur.

CFC 236 Courant faible.

Installation de racks informatiques avec distribution de câblage informatique de Type 6, Prises informatiques RJ45 selon plan en annexe mais a priori 3 par pièce.

Installation de KNX pilotant la CVSE et l'éclairage, automatisations diverses, gestion à distance.

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

Installation d'alarmes effraction par détecteur de mouvements et contacts de fenêtres au rez de chaussée.
Installation de contrôle d'accès de type Salto ou similaire avec gestion hiérarchique et database.
Installation d'horloges analogiques.

CFC 236 Détection incendie.

Installation d'une centrale de détection d'incendie avec tableau de rappel à l'entrée des locaux. Raccordement au SIS de Genève

Pose de détecteurs de fumée dans toutes les pièces
Pose de poussoirs d'alarmes selon concept incendie
Sirènes et haut-parleurs information pour l'évacuation
Pose d'extincteurs selon les normes AEAI en vigueur
Plans d'évacuations.
Balisage et éclairage de secours
Asservissement des ascenseurs des portes coupe-feu et des installations cvce en cas d'incendie.

CFC 242 Installations de chauffage.

Après la déconnection au réseau principal de la RST, raccordement au réseau Génilac arrivant a proximité de l'immeuble.

A partir d'un nouvel échangeur, nouvelle distribution des corps de chauffe à basse température, vannes thermostatiques dans chaque pièce.

CFC 243 Installation de ventilation

Installation de monoblocs de ventilation séparés

- Salle Ansermet
- Salle de spectacle école
- Salles de cours

Système de double flux dans toutes les pièces, débit variable en fonction des activités,
Extraction dans cuisine et locaux sanitaires
Traitement de l'hygrométrie
Récupération de chaleur selon normes en vigueur

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 244 Rafraichissement locaux

Installation de rafraichissement par panneaux de plafonds rayonnants ou ventilo-convecteurs
Gestion de la température dans toutes les pièces traitées.

CFC 251 Installation sanitaire.

Vérification et remplacement si nécessaire des conduites de distribution existantes.
Création de nouvelles colonnes de descentes EU.
Nouvelle distribution selon plans des nouveaux locaux sanitaires.
Installation de WC de marque Geberit ou similaire.
Installation de lave mains doubles encastres dans tablette en grès Céram.
Robinetterie monotrou de marque Kugler ou similaire.
Accessoires usuels.
Miroirs.
Sèche mains par air pulsé Dyson ou similaire.
Écoulements et alimentations pour CVS selon plan ingénieur.

CFC 258 Meubles de cuisine

Installation d'une cuisine semi industrielle pour a cafeteria

Four.
Micro-ondes.
Plaques de cuisson vitroceram.
Lava vaisselle.
Chambre froide.
Frigos.
Plans de travail.
Hotte de ventilation.

CFC 261 Ascenseur et monte-charge

Remplacement de l'ascenseur existant 6 personnes 1000 kg
Création d'un monte-charge de 3000kg des instruments dans le bâtiment

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 271 Plâtrerie

Cloisons de séparation, contrecœurs et doublages.

Selon plan et prescriptions de l'acousticien :

Sous-construction par profilés métalliques désolidarisés de leurs points d'attache.
Épaisseur variable de 5 à 20 cm.

Isolation intérieure selon prescription de l'acousticien.

Finition par plaque de plâtre avec performance acoustique selon les pièces.
Les cloisons seront désolidarisées des sols des plafonds et des murs pour des raisons phoniques.
Enduisage des cloisons ainsi que toute préparation nécessaire à la pose de revêtement en peinture ou en papier peint.
Enduisage de mur existant pour préparation à la pose d'une peinture ou d'un crépi minéral.

CFC 272 Serrurerie

Création de nouveaux garde-corps métalliques sur les volets d'escalier créé fourniture et pose de portillon métallique fourniture et pose d'escaliers d'accès et de caillebotis pour les installations techniques en toiture sous construction métallique pour creer la structure des faux plafonds du dernier étage.

CFC 273 Menuiserie.

Portes avec isolant acoustique :

Fourniture et pose de portes de communication avec cadre faux cadre et embrasure, double battue et joint phonique, charnières de type Tectus Panneau d'isolant acoustique à l'intérieur de la porte, Seuils acoustique de type Planet. Revêtement extérieur de la porte en stratifié, ferme-porte automatique intégré dans le cadre De la porte intégration de serrure de type salto ou similaire.

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

Portes de communication sans protection acoustique :

Fourniture et porte de portes de communication son degré de protection acoustique, porte épaisseur de 40 millimètres avec cadre faux-cadre embrasure, finition en stratifié pour les panneaux de portes et teinté pour les encadrements.

Porte de communication dans les voies d'évacuation :

Selon le plan de l'ingénieur sécurité incendie fourniture et pose de portes de communication dans les voies d'évacuations indice de protection EI 30 ou EI 60 selon prescription ferme-porte automatique et asservissement contact de fermeture.
Fourniture et pose de plinthes en bois vissés auteur 15 centimètres désolidarisées des sols pour rupture phonique.

Armoire de rangements.

Selon plan, fourniture et pose d'armoires destinées au rangement du matériel dans les salles de cours. Matériel audio, instruments de musique. Caisson intérieur en bois mélaminé renforce en fonction du poids des instruments, fourniture et pose de face d'armoires en stratifié muni d'une serrure de sécurité.

Habillage de ventilo-convecteur.

Localisation sur plan, fourniture et pose de panneaux démontables en stratifié faisant office de caches pour les ventilos convecteurs situés en façade, comprenant une face horizontale avec intégration une grille de ventilation et face verticale démontable permettant le changement des filtres y compris prise d'air sur le bas de la face

Panneaux décoratifs et agencement divers.

Ce poste est en cours d'étude et sera complétée ultérieurement

CFC 281 Chapes.

Fourniture et pose de chapes au ciment épaisseur 6 à 8 centimètres posé sur matelas d'isolation thermique. Désolidarisation des murs par bande de rive joints de dilatation selon prescriptions en vigueur. La finition de la chape est prévue pour la pose d'un revêtement collé en parquet ou en textile.

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 281.6 Carrelage

Fourniture et pose d'un carrelage de sol en grescerame dimensions 20 x 60 centimètres posé à la colle et avec prescription anti dérapante et fort trafic.

Localisation dans locaux sanitaires, locaux technique, cuisinette, cafétéria

CFC 281.7 Sols en Pierre.

Ce poste est en cours d'étude et sera complété ultérieurement.

281.7 Sols des circulations

Fourniture et pose d'un sol en résine où en linoléum avec performance accrue pour fort trafic et antidérapants absorbant phonique.

Fourniture et pose d'un sol en résine dans les locaux d'administration teinte et finition à choix

Donc salle de cours et de spectacle fourniture et pose d'un parquet collé ou posé sur lambourdes selon les prescriptions de l'acousticien
Donc salle de stockage ou euh logo technique fourniture et pose de résine ou de linoléum selon les fonctions de la pièce.

CFC 282.1 Revêtements de murs

Dans les circulations applications d'une peinture synthétique lavable satinée différentes couleurs selon les espaces distribués.

Dans les locaux d'administrations applications d'une peinture acrylique mat teintes variées à choix

Dans les salles de cours fourniture et pose de panneaux acoustiques absorbants selon les prescriptions de l'acousticien.

Dans locaux techniques et de stockage fournitures et pose d'une peinture en dispersion acrylique lavable.

Les revêtements de murs des surfaces d'accueil sont en cours d'étude le concept de décoration n'étant pas finalisé à ce jour.

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

CFC 282.4 Faïences

Dans locaux sanitaires fourniture et pose de faïence dans les murs des WC et sur les faces des lavabos.

CFC 283 Faux plafond.

Dans salle de cours et de représentations, fourniture et pose de plafond acoustique. Ce poste est actuellement en cours d'étude par l'acousticiens.

Dans corridor, fourniture et pose de plafond métallique micro perforé avec coussinet acoustique à l'intérieur des bacs y compris toute découpe pour spots et grilles de ventilation.

Dans locaux sanitaires fourniture et pose de plafond métallique démontable lisse thermolaquée tente à choix y compris des coupes pour spot et grilles de ventilation.

Fourniture et pose de plafond en fibre acoustique démontable de type Armstrong avec joint invisible y compris toutes des coupes pour luminaires et grilles de ventilation.

Peinture.

Peinture d'éléments de plafond, peinture sur conduite apparentes, peinture sur éléments de façade ponctuellement peinture sur plafond diverses retouches après le passage des corps de métier

Nettoyage.

Nettoyage et dépoussiérage régulier pendant la durée du chantier nettoyage final de tous les locaux avant la réception de l'ouvrage par l'exploitant.

Sauf E, ou O

REYNAUD
GAILLARD
ARCHITECTES
Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel. +41 022 786 90 40
Fax +41 022 786 90 43

Données statistiques

1 surfaces existantes 4'100 m2
2 Surfaces transformeer 2'873 m2
3 agrandissement ? 0 m2

Raccordement aux nouveaux services – il n'y en a pas pour l'instant (prévision pour 2026 ?)
Cube sia 12'300 m3
Cout du cube sia transformé 768.05.-/m3 HT
Cout du m2 transformé 3'288.20.-/ m2 HT

Investissement hors exploitation 9'446'938.- HT

Annexe ;

Plans d'autorisation de construire

Étude thermique

Étude acoustique.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DU 08.10.2021

PATRICE REYNAUD ARCHITECTES ASSOCIES

ETM

AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX (HORS ANSERMET)

Tableau financier

CFC	Travaux		Estimation 2		Mise à jour 18.05.21		Mise à jour octobre 2021		Plus/moins-value		PAYE		
201	Protections	CHF	7'500	CHF	7'500								
201	Démontages soignés, inventaire	CHF	10'000	CHF	10'000								
202	Démolitions	CHF	684'000	CHF	750'000	CHF	423'393	CHF	-326'607	CHF	230'502		
	Sogeco Avenant n°1			CHF	-	CHF	10'926	CHF	10'926				
	- Dépose radiateur (Durlemann)									CHF	339		
	Swisspro (travaux pré démolition)					CHF	30'747	CHF	30'747	CHF	20'403		
	Siemens (DI)					CHF	9'672	CHF	9'672	CHF	1'475		
	- Plus-value pour dépose HBCD					CHF	113'750	CHF	113'750				
	Canalisations Rincage	CHF	10'000	CHF	10'000	CHF	10'000						
211	Echafaudages	CHF	63'000	CHF	63'000	CHF	63'000						
211	Béton armé, sciages forages	CHF	25'000	CHF	25'000	CHF	25'000						
	Béton ascenseur monte charge	CHF	80'000	CHF	80'000	CHF	80'000						
211	Maçonnerie intérieure	CHF	80'000	CHF	80'000	CHF	80'000						
221	Fenêtres remplacement par double fenetre	CHF	420'000	CHF	420'000	CHF	420'000						
	Existantes a rénover												
221	Chassis vitrés métalliques	CHF	25'000	CHF	25'000	CHF	25'000						
222	Toiture Ferblanterie	CHF	132'000	CHF	132'000	CHF	100'000						Baisse estimation
223	Isolation toiture	CHF	72'000	CHF	72'000	CHF	72'000						
228	Stores intérieurs	CHF	75'000	CHF	75'000	CHF	75'000						
231	Installation électrique	CHF	588'000	CHF	588'000	CHF	588'000						
233	Lustrerie	CHF	147'000	CHF	147'000	CHF	130'000						Changement de gamme finition
236	Courant faible	CHF	196'000	CHF	196'000	CHF	196'000						
236	Détection incendie	CHF	147'000	CHF	147'000	CHF	147'000						
242	Installation de chauffage	CHF	343'000	CHF	343'000	CHF	343'000						
242	Régulation (plus-value pour KNX)					CHF	42'500	CHF	42'500				
243	Installation de Ventilation (Adaptation)	CHF	392'000	CHF	392'000	CHF	392'000						
244	Ratraichissement locaux	CHF	490'000	CHF	490'000	CHF	490'000						
251	Installation sanitaire												
	Appareils remplacés	CHF	107'500	CHF	107'500	CHF	85'000						Changement de gamme finition
	Nouvelles installations	CHF	70'000	CHF	70'000	CHF	70'000						
258	Meubles de cuisine/Cafeteria	CHF	60'000	CHF	60'000	CHF	45'000						Changement de gamme finition
261	Ascenseur	CHF	70'000	CHF	70'000	CHF	70'000						
	Monte Charge	CHF	80'000	CHF	80'000	CHF	80'000						
271	Plâtrerie												
	Cloisons neuves	CHF	40'000	CHF	40'000	CHF	40'000						
	Cloisons phoniques	CHF	224'000	CHF	224'000	CHF	224'000						
	Doublages phoniques murs	CHF	400'000	CHF	400'000	CHF	400'000						
272	Serrurerie	CHF	100'000	CHF	100'000	CHF	85'000						Baisse estimation
	Ewifoil de fumé (2X)	CHF	12'000	CHF	12'000	CHF	12'000						
273	Menuiserie Intérieure												
	Portes Neuves	CHF	240'000	CHF	240'000	CHF	232'139						Baisse estimation
	Portes Récupérées	CHF	90'000	CHF	90'000	CHF	90'000						
	Portes révisées	CHF	18'000	CHF	18'000	CHF	18'000						
	Armoires	CHF	50'000	CHF	50'000	CHF	50'000						
	Agencements provision	CHF	100'000	CHF	100'000	CHF	-						Supprimé
281.0	Chapes	CHF	96'000	CHF	96'000	CHF	96'000						
281.6	Carrelages	CHF	14'400	CHF	14'400	CHF	14'400						
281.3	Sols en pierre	CHF	10'000	CHF	10'000	CHF	10'000						
281.7	Sols circulations	CHF	40'000	CHF	40'000	CHF	40'000						
	Sols locaux administration	CHF	16'800	CHF	16'800	CHF	16'800						
	Sols salles de cours	CHF	244'500	CHF	244'500	CHF	244'500						
	Sols stockage et techniques	CHF	12'000	CHF	12'000	CHF	12'000						
281.1	Revêtements de murs Circulations	CHF	78'760	CHF	78'760	CHF	78'760						
	Revêtements de murs administration	CHF	18'000	CHF	18'000	CHF	18'000						
	Revêtements de murs salles de cours	CHF	56'700	CHF	56'700	CHF	56'700						
	Revêtements de murs stockage et technique	CHF	11'070	CHF	11'070	CHF	11'070						
	Revêtements de murs surfaces accueil	CHF	24'000	CHF	24'000	CHF	24'000						
282.4	Fâlences	CHF	60'000	CHF	60'000	CHF	60'000						
283	Plafonds en plâtre												
	Plafonds neufs	CHF	575'000	CHF	575'000	CHF	575'000						
285	Peinture	CHF	245'000	CHF	245'000	CHF	245'000						
287	Peinture extérieure	CHF	50'000	CHF	50'000	CHF	50'000						
287	Nettoyage	CHF	30'000	CHF	30'000	CHF	30'000						
	Signalisation	CHF	50'000	CHF	50'000	CHF	50'000						
	Mobilier	CHF	100'000	CHF	100'000	CHF	-						Supprimé
	Façades, éclairage	CHF	25'000	CHF	25'000	CHF	25'000						
	Décoration Façade	CHF	50'000	CHF	50'000	CHF	50'000						
	Total	**CHF**	**7'457'230**	**CHF**	**7'521'230**	**CHF**	**7'075'357**	**CHF**	**-119'012**				
	OPTION							CHF					
	- Variante sur gros œuvre (dalle "Club")					CHF	580'000	CHF	580'000				Négocié
289	Divers	7%	CHF	500'000	CHF	504'480	CHF	500'000	CHF	-4'480				Baisse du taux
289	Sortie de Secours Zone RTS		CHF	15'000	CHF	15'000	CHF	15'000	CHF	-	CHF	6'190	
			CHF	7'972'230	CHF	8'040'710	CHF	8'170'357	CHF	456'508	CHF	258'910	
291	Honoraires architecte		CHF	510'000	CHF	510'000	CHF	510'000	CHF	-	CHF	130'000	
291	DT		CHF	300'000	CHF	300'000	CHF	300'000	CHF	-			
291	AMO						CHF	115'603	CHF	115'603			
292	Honoraires Ingénieur sur gros oeuvre		CHF	30'000	CHF	30'000	CHF	90'000	CHF	60'000	CHF	5'335	
	Carutti toiture - (sondage pour étude)								CHF	-	CHF	363	
	Stauffer - (sondage pour étude)								CHF	-	CHF	3'138	
293	Honoraires Decibel		CHF	50'000	CHF	50'940	CHF	50'940	CHF	-	CHF	11'601	
293	Kahle pour "Club" (En Directe avec ETM)		CHF	60'000	CHF	82'800	CHF	25'000	CHF	-57'800			
293	Honoraires Ingénieur CVC		CHF	160'000	CHF	170'021	CHF	170'021	CHF	-	CHF	7'200	
293	Honoraires ingénieur électricité (étude - soumission)		CHF	40'000	CHF	161'634	CHF	161'634	CHF	-	CHF	24'000	
	(Projet - Exécution)						CHF	42'039	CHF	42'039			
	Marti						CHF	8'000	CHF	8'000			
293	Honoraire ingénieur sanitaire		CHF	-	CHF	48'363	CHF	48'363	CHF	-			
	Nettoyage et rapport canalisation						CHF	3'205	CHF	3'205			
293	Honoraires ingénieur feu		CHF	-	CHF	7'900	CHF	7'900	CHF	-	CHF	4'680	
296	Géomètre (autorisation)		CHF	10'000	CHF	9'570	CHF	9'570	CHF	-			
296	BatiDiag (autorisation)						CHF	1'671	CHF	1'671		950	
500	Taxes et domaine public		CHF	35'000	CHF	35'000	CHF	35'000	CHF	-			
	Total devis général	HT		**9'167'230 CHF**		**9'446'938 CHF**		**9'749'303 CHF**		**302'365 CHF**	CHF	446176	
	Achat du bien immobilier				CHF	13'500'000	CHF	13'500'000					
	Total avec aquisition				**CHF**	**22'946'938**	**CHF**	**23'249'303**					
	TVA (7.7%)						CHF	750'696	Hors achat immobilier				
	TOTAL TTC						**CHF**	**10'500'000**	Hors achat immobilier				

ANNEXE 5

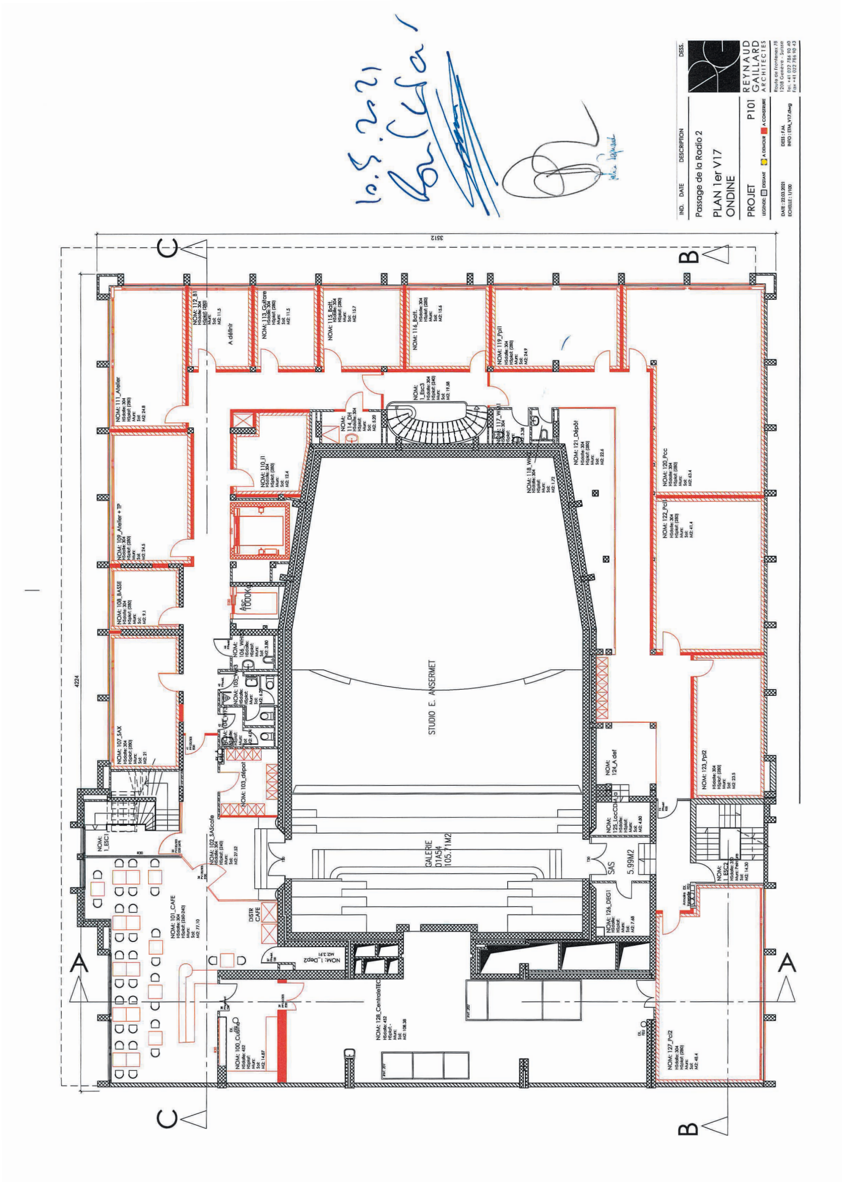
Passage de la Radio 2
PLAN 1er V17
ONDINE
PROJET
P101
REYNAUD GAILLARD ARCHITECTES
STUDIO E. ANSERMET
GALERIE
NOM: 101_CAFE
NOM: 100_Cuisine
NOM: 128_CentraleTEC
NOM: 127_Pcl2
NOM: 123_Ppl2
NOM: 122_Pcl1
NOM: 120_Pcc
NOM: 121_Dépôt
NOM: 119_Ppl1
NOM: 116_Batt.
NOM: 115_Batt.
NOM: 113_Guitare
NOM: 111_Atelier
NOM: 109_Atelier + TP
NOM: 108_BASSE
NOM: 107_SAX
NOM: 102_SAScafe
NOM: 103_dépôt
NOM: 110_II
NOM: 114_DH
NOM: 124_A def
NOM: 125_LocCDM
NOM: 126_DEG1
SAS
5.99M2
DISTR CAFE
A
B
C

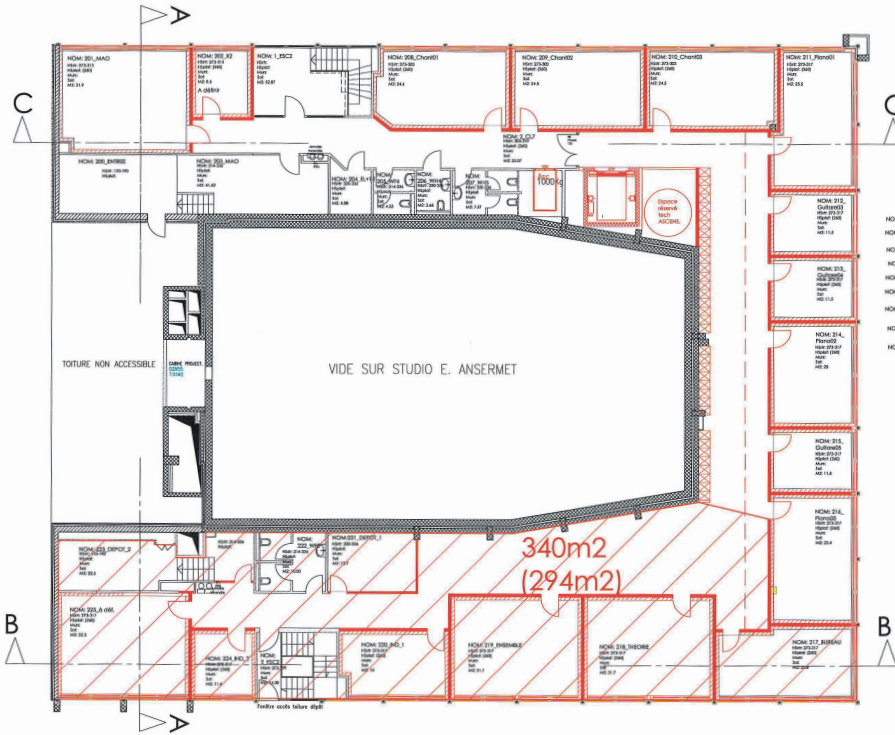

IND.	DATE	DESCRIPTION	DESS.

Passage de la Radio 2

PLAN 2eme V17

ONDINE

PROJET P102

REYNAUD GAILLARD ARCHITECTES

Route de Frontenex 78
1208 Genève - Suisse
Tel: +41 022 736 93 45
Fax: +41 022 736 93 43

DATE : 20.03.2020
ECHELLE : 1/100

DESS : F.M.
INFO : 01N_V17.dwg

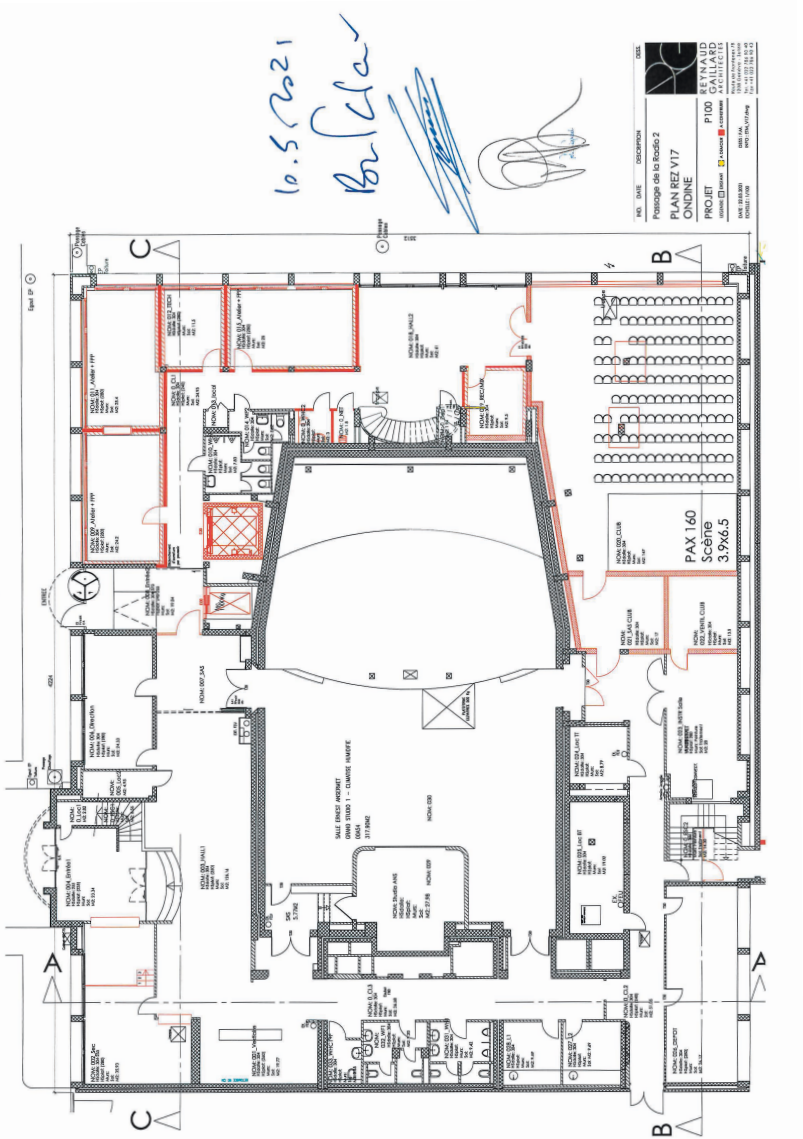
10.5.2021
PAX 160
Scène
3.9X6.5
PLAN REZ V17
ONDINE
P100
KEYNAUD GAILLARD

ANNEXE 6

PATRICE REYNAUD ARCHITECTES ASSOCIES

ETM

AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX (HORS ANSERMET)

Tableau financier

CFC	Travaux		Estimation 2		Mise à jour 18.05.21		Mise à jour octobre 2021		Plus/moins-value		PAYE	
201	Protections		CHF 7'500	CHF	7'500							
201	Démontages soignés, inventaire		CHF 10'000	CHF	10'000							
202	Démolitions		CHF 686'000	CHF	750'000	CHF	423'393	CHF	-326'607	CHF	230'502	
	Sogeco Avenant n°1			CHF	-	CHF	10'926	CHF	10'926			
	- Dépose radiateur (Durlemann)									CHF	339	
	Swisspro (travaux pré démolition)					CHF	30'747	CHF	30'747	CHF	20'403	
	Siemens (DI)					CHF	9'672	CHF	9'672	CHF	1'475	
	- Plus-value pour dépose HBCD					CHF	113'750	CHF	113'750			
	Canalisations Rincage		CHF 10'000	CHF	10'000	CHF	10'000					
211	Echafaudages		CHF 63'000	CHF	63'000	CHF	63'000					
211	Béton armé, sciages forages		CHF 25'000	CHF	25'000	CHF	25'000					
	Béton ascenseur monte charge		CHF 80'000	CHF	80'000	CHF	80'000					
211	Maçonnerie intérieure		CHF 80'000	CHF	80'000	CHF	80'000					
221	Fenêtres remplacement par double fenetre		CHF 420'000	CHF	420'000	CHF	420'000					
	Existantes a rénover											
221	Chassis vitrés métalliques		CHF 25'000	CHF	25'000	CHF	25'000					
222	Toiture Ferblanterie		CHF 132'000	CHF	132'000	CHF	100'000					Baisse estimation
223	Isolation toiture		CHF 72'000	CHF	72'000	CHF	72'000					
228	Stores intérieurs		CHF 75'000	CHF	75'000	CHF	75'000					
231	Installation électrique		CHF 588'000	CHF	588'000	CHF	588'000					
233	Lustrerie		CHF 147'000	CHF	147'000	CHF	130'000					Changement de gamme finition
236	Courant faible		CHF 196'000	CHF	196'000	CHF	196'000					
236	Détection incendie		CHF 147'000	CHF	147'000	CHF	147'000					
242	Installation de chauffage		CHF 343'000	CHF	343'000	CHF	343'000					
242	Régulation (plus-value pour KNX)					CHF	42'500	CHF	42'500			
243	Installation de Ventilation (Adaptation)		CHF 392'000	CHF	392'000	CHF	392'000					
244	Rafraichissement locaux		CHF 490'000	CHF	490'000	CHF	490'000					
251	Installation sanitaire											
	Appareils remplacés		CHF 107'500	CHF	107'500	CHF	85'000					Changement de gamme finition
	Nouvelles installations		CHF 70'000	CHF	70'000	CHF	70'000					
258	Meubles de cuisine/Cafeteria		CHF 60'000	CHF	60'000	CHF	45'000					Changement de gamme finition
261	Ascenseur		CHF 70'000	CHF	70'000	CHF	70'000					
	Monte Charge		CHF 80'000	CHF	80'000	CHF	80'000					
271	Plâtrerie											
	Cloisons neuves		CHF 40'000	CHF	40'000	CHF	40'000					
	Cloisons phoniques		CHF 224'000	CHF	224'000	CHF	224'000					
	Doublages phoniques murs		CHF 400'000	CHF	400'000	CHF	400'000					
272	Serrurerie		CHF 100'000	CHF	100'000	CHF	85'000					Baisse estimation
	Exutoir de fumé (ZX)		CHF 12'000	CHF	12'000	CHF	12'000					
273	Menuiserie Intérieure											
	Portes Neuves		CHF 240'000	CHF	240'000	CHF	232'139					Baisse estimation
	Portes Récupérées		CHF 90'000	CHF	90'000	CHF	90'000					
	Portes révisées		CHF 18'000	CHF	18'000	CHF	18'000					
	Armoires		CHF 50'000	CHF	50'000	CHF	50'000					
	Agencements provision		CHF 100'000	CHF	100'000	CHF	-					Supprimé
281.0	Chapes		CHF 96'000	CHF	96'000	CHF	96'000					
281.6	Carrelages		CHF 14'400	CHF	14'400	CHF	14'400					
281.3	Sols en pierre		CHF 10'000	CHF	10'000	CHF	10'000					
281.7	Sols circulations		CHF 40'000	CHF	40'000	CHF	40'000					
	Sols locaux administration		CHF 16'800	CHF	16'800	CHF	16'800					
	Sols salles de cours		CHF 244'500	CHF	244'500	CHF	244'500					
	Sols stockage et techniques		CHF 12'000	CHF	12'000	CHF	12'000					
281.1	Revêtements de murs Circulations		CHF 78'760	CHF	78'760	CHF	78'760					
	Revêtements de murs administration		CHF 18'000	CHF	18'000	CHF	18'000					
	Revêtements de murs salles de cours		CHF 56'700	CHF	56'700	CHF	56'700					
	Revêtements de murs stockage et technique		CHF 11'070	CHF	11'070	CHF	11'070					
	Revêtements de murs surfaces accueil		CHF 24'000	CHF	24'000	CHF	24'000					
282.4	Fidences		CHF 60'000	CHF	60'000	CHF	60'000					
283	Plafonds en plâtre											
	Plafonds neufs		CHF 575'000	CHF	575'000	CHF	575'000					
285	Peinture		CHF 245'000	CHF	245'000	CHF	245'000					
287	Peinture extérieure		CHF 50'000	CHF	50'000	CHF	50'000					
287	Nettoyage		CHF 30'000	CHF	30'000	CHF	30'000					
	Signalisation		CHF 50'000	CHF	50'000	CHF	50'000					
	Mobilier		CHF 100'000	CHF	100'000	CHF	-					Supprimé
	Façades, éclairage		CHF 25'000	CHF	25'000	CHF	25'000					
	Décoration Façade		CHF 50'000	CHF	50'000	CHF	50'000					
		Total	**CHF 7'457'230**	**CHF**	**7'521'230**	**CHF**	**7'075'357**	**CHF**	**-119'012**			
								CHF	-			
	OPTION							CHF	580'000			
	- Variante sur gros œuvre (dalle "Club")					CHF	580'000	CHF	580'000			Négocié
289	Divers	7%	CHF 500'000	CHF	504'480	CHF	500'000	CHF	-4'480			Baisse du taux
289	Sortie de Secours Zone RTS		CHF 15'000	CHF	15'000	CHF	15'000	CHF	-	CHF	6'190	
			CHF 7'972'230	CHF	8'040'710	CHF	8'170'357	CHF	454'508	CHF	258'910	
291	Honoraires architecte		CHF 510'000	CHF	510'000	CHF	510'000	CHF	-	CHF	130'000	
291	DT		CHF 300'000	CHF	300'000	CHF	300'000	CHF	-			
291	AMO					CHF	115'603	CHF	115'603			
292	Honoraires ingénieur sur gros œuvre		CHF 30'000	CHF	30'000	CHF	90'000	CHF	60'000	CHF	5'335	
	Cerutti toiture - (sondage pour étude)							CHF	-	CHF	363	
	Stauffer - (sondage pour étude)							CHF	-	CHF	3'138	
293	Honoraires Decibel		CHF 50'000	CHF	50'940	CHF	50'940	CHF	-	CHF	11'601	
293	Kahle pour "Club" (En Directe avec ETM)		CHF 60'000	CHF	82'800	CHF	25'000	CHF	-57'800			
293	Honoraires Ingénieur CVC		CHF 160'000	CHF	170'021	CHF	170'021	CHF	-	CHF	7'200	
293	Honoraires ingénieur électricité (étude - soumission)		CHF 40'000	CHF	161'634	CHF	161'634	CHF	-	CHF	24'000	
	(Projet - Exécution)					CHF	42'039	CHF	42'039			
	Marti					CHF	8'000	CHF	8'000			
293	Honoraire ingénieur sanitaire		CHF -	CHF	48'363	CHF	48'363	CHF	-			
	Nettoyage et rapport canalisation					CHF	3'205	CHF	3'205			
293	Honoraires ingénieur feu		CHF -	CHF	7'900	CHF	7'900	CHF	-	CHF	4'680	
296	Géomètre (autorisation)		CHF 10'000	CHF	9'570	CHF	9'570	CHF	-			
296	BatiDiag (autorisation)					CHF	1'671	CHF	1'671		950	
500	Taxes et domaine public		CHF 35'000	CHF	35'000	CHF	35'000	CHF	-			
	Total devis général	HT	**9'167'230 CHF**		**9'446'938 CHF**		**9'749'303 CHF**		**302'365 CHF**	CHF	446'176	
	Achat du bien immobilier			CHF	13'500'000	CHF	13'500'000					
	Total avec aquisition			**CHF**	**22'946'938**	**CHF**	**23'249'303**					
	TVA (7.7%)					CHF	750'496	Hors achat immobilier				
	TOTAL TTC					**CHF**	**10'500'000**	Hors achat immobilier				

ANNEXE 7

Annexe 7

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office des autorisations de construire

DECISION GLOBALE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE AU SENS DE L'ART. 3A AL. 2 LCI

Dossier n° : APA/307689/1

Requérant principal :
ETM Ecole de Musiques Actuelles
Route des Acacias, 8
CH-1227 Les Acacias

Parcelles:
Genève-Plainpalais (n° 4268)

Adresse de l'objet :
Passage de la Radio, 2 - Genève-Plainpalais

Mandataire :
Patrice Reynaud Architecte
Route de Frontenex, 78
CH-1208 Genève

Propriétaire(s) :
Plusieurs propriétaires sont définis sur ce dossier

Zone(s) d'affectation :
2

Description de l'objet :
transformation de studios d'enregistrement et de bureaux en école de musique
- installation de climatisation

Vu le Autorisation climatisation de confort
Vu la version de projet du 20.05.2020

Vu la requête précitée, le département accorde l'autorisation sollicitée, conformément aux plans acceptés et aux conditions suivantes :

1. Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les voies de recours prévues par la loi.
2. Demeure réservé l'examen, par les autorités compétentes, de toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur des législations fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination, des constructions ou installations présentement autorisées.
3. Toutes les dispositions de la loi, du 14 avril 1988, sur les constructions et les installations diverses et de son règlement d'application du 27 février 1978 doivent être observées.
4. Les réserves figurant sur la présente autorisation priment sur les plans visés ne varietur.
5. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour qu'un jeu de plans timbrés NE VARIETUR, comportant l'éventuelle occupation du domaine public, soit en permanence tenu à disposition sur les lieux du chantier.
6. Les conditions figurant dans les préavis ci-joints doivent être strictement respectées et font partie intégrante de la présente autorisation :

   - préavis "Office cantonal des bâtiments" OCBA-1 du 26.03.2020
   - préavis "Serv. de la consom et des affaires vétérinaires" SCAV-1 du 26.03.2020
   - préavis "Office cantonal de l'eau" OCEau-1 du 11.05.2020
   - préavis "Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisant" SABRA-1 du 27.03.2020
   - préavis "Office cantonal de l'énergie" OCEN-2 du 25.05.2020
   - préavis "Police du feu" InspFEU-1 du 31.03.2020

7. Les constructions et/ou installations présentement autorisées ne pourront être occupées ou utilisées à un titre quelconque avant l'obtention d'un permis d'occuper, respectivement d'utiliser, délivré par le département (cf. art. 7 al. 4 LCI et 38 RCI). La demande de permis d'occuper ou d'utiliser doit être adressée par écrit au département.
8. Demeure réservée, pour l'exploitation de l'établissement, l'obtention de l'autorisation d'exploiter délivrée par le département de l'emploi et de la santé (DES) conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (I 2 22). Tous travaux entrepris avant l'octroi de l'autorisation du département de l'emploi et de la santé (DES) le seraient aux risques et périls du requérant. A ajouter, si la

décision de l'OCIRT ne le prévoit pas: Toutes les modifications de l'affectation ou de l'exploitation comportant, notamment, des animations musicales devront faire l'objet de nouvelles requêtes.

9. La cage d'escalier ainsi que les accès doivent être tenus propres, exempts de tous dépôts.

10. D'une manière générale, toutes précautions doivent être prises pour assurer la sécurité des occupants et la salubrité de l'immeuble.

11. L'utilisation d'engins bruyants tels que marteaux brise-béton lourds (pneumatiques) est interdite pour effectuer les travaux de démolition.

12. Des ventilations doivent être créées pour les sanitaires et les locaux borgnes.

13. Lors de l'élaboration des plans d'exécution, observer les dispositions du règlement concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction, du 7 décembre 1992 (L 5 05.06).

14. Une requête en autorisation d'installer doit être déposée auprès du département de l'office cantonal de la population et des affaires militaires (DS - OCPAM) pour les installations telles que ascenseurs, monte-charge, escalators, nacelles de façades, etc., conformément au règlement concernant les ascenseurs et monte-charge du 30 avril 2003.

De plus, l'attention du requérant est attirée sur les éléments suivants :

1. L'attention du requérant est attirée sur le fait que l'exportation de déchets de chantier et des matériaux d'excavation est soumise à des conditions d'autorisations particulières.

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente autorisation peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance, adresse : 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours conformément à l'article 62 et sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative. Le requérant qui entreprendrait les travaux avant l'échéance de ce délai le ferait à ses risques et périls, le dépôt d'un recours ayant effet suspensif automatique, sous réserve des cas prévus à l'article 146 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). La validité de la présente autorisation est de deux ans à dater de la publication dans la Feuille d'Avis Officielle, sous réserve de l'article 4 alinéa 5 LCI. Par ailleurs, l'autorisation est susceptible d'être prolongée si la demande en est faite auprès de l'office des autorisations de construire un mois au moins avant l'échéance de l'autorisation (cf. art. 4 al. 7 LCI).

Genève, le 27.05.2020

OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Odin PALMA
Chef de service

Veuillez trouver, ci-dessous, la liste des documents annexés à cette autorisation :

N°	Type	Nom du document
1	Préavis	OCBA-1
2	Préavis	InspFEU-1
3	Préavis	OCEN-2
4	Préavis	SABRA-1
5	Préavis	OCEau-1
6	Préavis	SCAV-1
7	Préavis liants	CLIM-2
8	Préavis liants	CLIM-2
9	Plans NE VARIETUR	A04.BB
10	Plans NE VARIETUR	A04.AA
11	Plans NE VARIETUR	A04.2eme
12	Plans NE VARIETUR	A03
13	Plans NE VARIETUR	A04.CC
14	Plans NE VARIETUR	A04.Cuisine
15	Plans NE VARIETUR	A04.1er

N°	Type	Nom du document
16	Plans NE VARIETUR	A04.REZ
17	Autres documents annexés	Facture APA307689-aut

ANNEXE 8

103839
18.05.2020/bb-vmo 26.04.2021/vmo
22.06.2020/vmo 28.04.2021/bb-vmo
08.03.2021/bb 03.05.2021/vmo
15.04.2021/vmo 06.05.2021/vmo

VENTE - ACHAT DE DROIT DE SUPERFICIE

entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision

et la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales

---

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le sept mai ;

Par devant Maître Loïc Sauvin, notaire à Genève, soussigné, substituant Maître Corine Rosset, également notaire à Genève;

COMPARAISSENT

- **Monsieur Gilles Marchand, de Vuarrens, à Berne, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision,**
- **et Monsieur Pascal Crittin, de Chamoson, à Montreux, directeur de la RTS Radio Télévision suisse,**

Agissant, en vertu d'une procuration annexée à l'acte (**annexe n° 1**), au nom et pour le compte de la **Société suisse de radiodiffusion et télévision (Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft) (Società svizzera di radiotelevisone) (Societad svizra da radio e televisiun)**, association ayant son siège à Berne, Giacomettistrasse 1, IDE : CHE-102.978.667, inscrite au Registre du commerce et publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*;

ci-après dénommée : la SSR et le cédant;

d'une part;

- **Monsieur Bénédict Fontanet, de Genève, à Genève, membre président,**
- **Monsieur Stefano Saccon, de Genève, à Loisin, directeur,**

agissant au nom et pour le compte de la **Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales**, fondation ayant son siège à Genève, route des Acacias 8, IDE : CHE-110.394.178, inscrite au Registre du commerce et publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*;

qu'ils ont pouvoir d'engager par leur signature collective à deux;

ci-après dénommée : l'acquéreur;

d'autre part;

lesquels déclarent ce qui suit :

VENTE

La Société suisse de radiodiffusion et télévision vend à la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales qui acquiert, la propriété du droit de superficie distinct et permanent (DDP) cadastré comme suit (plan sous **annexe n° 2**) :

Commune de Genève, Plainpalais (24)

DDP 4360,

"Passage de la radio 2"

d'une surface totale de 1646 m2

et comportant le bâtiment :

N° C621 commerce

Ce droit de superficie est inscrit sous P.j. 10745 du 19 décembre 2013 et a été modifié peu avant les présentes, et grève la parcelle 4268, propriété de l'Etat de Genève,

ce DDP ci-après désigné par : l'immeuble.

Cet immeuble est ici considéré avec ses parties intégrantes et ses accessoires, sans exception ni réserve.

MODIFICATION DU CONTRAT DE SUPERFICIE

L'acquéreur reprend, à l'entière décharge du cédant, toutes les obligations personnelles mises à la charge de ce dernier, au titre du contrat de superficie inscrit au Registre foncier sous P.j. 10745 du 19 décembre 2013 susvisé ; étant ici précisé que l'Etat de Genève, en sa qualité de superficiant, et la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, en sa qualité de superficiaire, signent, par acte séparé, un nouveau contrat de superficie.

CONDITIONS GENERALES

Les comparants déclarent que la vente a lieu aux clauses et conditions suivantes :

Entrée en jouissance

L'entrée en possession et jouissance de l'immeuble aura lieu le jour du dépôt du présent au Registre foncier.

L'acquéreur supportera les risques afférents à l'immeuble dès l'entrée en jouissance.

L'acquéreur deviendra propriétaire de l'immeuble dès l'inscription de l'acte au Registre foncier.

Profits et charges

L'acquéreur bénéficiera des profits et supportera les charges et impositions de l'immeuble dès l'entrée en jouissance.

Le cédant remettra à l'acquéreur tous les contrats et documents relatifs à la gestion et l'exploitation de l'immeuble. L'acquéreur pourra résilier ces contrats, mais alors sans préjudice pour le cédant.

Le cédant pourra dresser un décompte des profits et charges de l'immeuble arrêtés au jour de l'entrée en jouissance, et la partie débitrice sera tenue d'en acquitter le solde dans les trente jours dès l'acceptation du décompte.

Assurances-bâtiment

Le cédant étant détenteur d'assurances globales, l'acquéreur sera lui-même responsable d'assurer l'immeuble faisant l'objet des présentes dès le jour de l'entrée en jouissance.

Baux

Le cédant garantit que l'immeuble sera libre de tout bail ou droit d'occupation quelconque en faveur de tiers au moment de l'entrée en jouissance.

Exclusion des garanties

L'acquéreur déclare bien connaître l'immeuble et son état, pour l'avoir fait expertiser.

La vente a lieu sans garantie pour l'état des lieux, vices de construction apparents ou non, vétusté ou autres défauts quelconques. L'acquéreur déclare savoir qu'il sera ainsi privé des garanties légales du code des obligations, soit des actions en résolution du contrat, en réduction du prix ou en dommages-intérêts. Cette exclusion de garantie n'est toutefois valable que pour autant que la loi le permette, et elle ne s'appliquera ni aux éventuelles assurances expresses données dans l'acte, ni aux défauts que le cédant aurait intentionnellement dissimulés à l'acquéreur conformément à l'article 199 CO. En particulier, le cédant atteste qu'il n'existe aucun litige ou procès en cours en lien avec l'immeuble, ni convention limitant d'une quelconque manière la valeur de ce dernier (telle que cession de droits à bâtir), autre que celles qui apparaissent au Registre foncier.

Le cédant atteste en outre n'avoir connaissance d'aucune pollution du sous-sol de l'immeuble et garantit n'en avoir provoqué aucune. Il est précisé que la parcelle 4268 de Genève, Plainpalais n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués, selon extrait ci-joint (**annexe n° 3**).

4

R.V. SS

Pour sa part, l'acquéreur est conscient qu'en cas de travaux soumis à autorisation il devra, à ses frais et risques, produire une attestation sur la présence éventuelle, dans les parties de bâtiment concernées par les travaux, de substances dangereuses, soit en particulier d'amiante, de peinture au plomb et de polychlorobiphényles "pcb".

A toutes fins utiles et dans la mesure du possible, le cédant transfèrera à l'acquéreur tous ses éventuels droits de garantie contre des entrepreneurs qui auraient effectué des travaux sur l'immeuble, et donnera cas échéant à l'acquéreur les pouvoirs de représentation et de substitution nécessaires pour exercer les droits de maître d'ouvrage.

Les surfaces, qui résultent du Cadastre, sont indicatives et ne sont pas garanties.

Frais d'acte

Les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte sont à la charge de l'acquéreur, sauf les démarches entreprises pour le compte du cédant (déclaration pour l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, éventuelle autorisation de vente, etc.).

Les parties attestent en outre ne pas avoir fait appel à un intermédiaire domicilié à l'étranger.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le cédant atteste que la présente opération est exclue du champ de l'impôt (T.V.A.) selon l'article 21 paragraphe 2 alinéa 20 de la Loi sur la T.V.A., LTVA.

Reprise d'impôts

Le cédant déclare qu'il n'a pas été mis au bénéfice, lors de son acquisition originaire, d'une réduction ou d'un report d'impôts dont le montant deviendrait exigible en raison du présent acte (notamment d'une réduction de droits d'enregistrement ou d'un remploi en matière d'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers).

SERVITUDES ET AUTRES DROITS IMMOBILIERS

L'acquéreur exercera et supportera les servitudes en droit et en charge ainsi que les autres droits et restrictions de la propriété inscrits au Registre foncier.

Le cédant déclare qu'à sa connaissance l'immeuble fait l'objet au Registre foncier des seules inscriptions suivantes :

DDP 4360

Mention et Annotations

Aucune mention.

- Annotation des conditions spéciales du droit de retour à l'échéance, inscrite sous P.j. 10745 le 19 décembre 2013 et modifiée peu avant les présentes.
- Annotation de modification du droit de préemption légal du superficiaire, inscrite sous P.j. 10745 le 19 décembre 2013.

Servitudes et charges foncières

- En charge, servitude de passage à pied et véhicules (rez-de-chaussée), inscrite sous P.j. 9673 le 25 novembre 2013

R.V. SS

(RS 87476), dont l'assiette a été modifiée peu avant les présentes selon plan no 2 ci-annexé (**annexe n° 4**).

- En droit, servitude de passage à pied et véhicules, inscrite sous P.j. 10745 le 19 décembre 2013 (RS 88375).

- En charge, servitude de passage à pied (issue de secours), inscrite peu avant les présentes, selon plan no 1 ci-annexé (**annexe n° 5**).

- En droit, servitude de passage à pied (issue de secours), inscrite peu avant les présentes, selon plan no 1 mentionné ci-dessus.

- En charge, servitude de canalisation « fibre optique », inscrite peu avant les présentes, selon plan no 3 ci-annexé (**annexe n° 6**).

- En droit, servitude de jour et vue droite, inscrite peu avant les présentes, selon plan no 4 ci-annexé (**annexe n° 7**).

Parcelle 4268

Mentions et annotations

- Mention de Protection des monuments et des sites (classée), inscrite sous P.j. A284 du 8 février 1988.

- Annotation des conditions spéciales du droit de retour à l'échéance, inscrite sous P.j. 9673 le 25 novembre 2013.

- Annotation de suppression du droit de préemption légal du superficiaire, inscrite sous P.j. 9673 le 25 novembre 2013.

- Annotation des conditions spéciales du droit de retour à l'échéance, inscrite sous P.j. 10745 le 19 décembre 2013.

- Annotation de modification du droit de préemption légal du superficiaire, inscrite sous P.j. 10745 le 19 décembre 2013.

Servitudes et charges foncières

Voir liste ci-jointe (**annexe n° 8**).

L'acquéreur est en outre informé que de multiples restrictions de la propriété résultent de la loi et qu'il devra s'en enquérir lui-même, à ses frais et risques, notamment en consultant le site internet www.ge.ch/sitg. Ces restrictions concernent par exemple : la constructibilité de l'immeuble et son affectation, l'isolation thermique, le double vitrage, l'entretien des citernes, les obligations fiscales du détenteur d'immeuble, la protection du territoire entourant le lac et bordant les cours d'eau, les plantations sur l'immeuble, l'écoulement des eaux, les obligations d'entretien des abris de protection civile et de ramonage des cheminées, etc.

L'acquéreur est notamment rendu attentif à son obligation légale de faire contrôler par un électricien agréé la conformité des installations électriques existantes, à moins que celles-ci aient déjà été contrôlées au cours des cinq dernières années ; les frais de ce contrôle et d'une éventuelle remise en état de ces installations seront assumés par l'acquéreur.

CONSTITUTION DE SERVITUDE

Les comparants constituent :

Canalisation pour le chauffage aux 1er et 2ème sous-sol et au rez-de-chaussée

- SUR le DDP 4359 (fonds servant);
- AU PROFIT du DDP 4360 (fonds dominant);

Contenu

une servitude de canalisation pour le chauffage aux 1er et 2ème sous-sol et au rez-de-chaussée, qui s'exerce sur les assiettes respectivement de couleur brune, bleue et verte au plan de servitude ci-joint (**annexe n° 9**).

Durée

Cette servitude est consentie pour une durée de cinq (5) ans dès l'inscription du présent acte au Registre foncier. Si la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales peut établir qu'elle ne peut se raccorder au chauffage à distance et qu'il n'existe aucune solution technique lui permettant d'être indépendante au niveau du chauffage dans un délai de cinq ans dès le transfert de propriété du DDP 4360, les parties s'engagent à négocier une prolongation de la servitude de fourniture de chauffage à de nouvelles conditions, la Société suisse de radiodiffusion et télévision prévoyant à terme de modifier son système de chauffage. La Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales s'engage à demander une éventuelle prolongation au moins six mois avant l'échéance de la servitude.

Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation de cette canalisation sont à la charge du DDP 4360.

Autres modalités

Les autres modalités concernant cette servitude, seront définies dans une convention d'exploitation entre la RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision et la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales.

PRIX

La vente a lieu pour le prix de TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (CHF 13'500'000.—), que l'acquéreur s'engage à verser de suite à l'Etude du notaire.

Une fois l'acte accepté par le Registre foncier, la somme de treize millions cinq cent mille francs (CHF 13'500'000.—) sera remise au cédant.

Les parties certifient que l'acte indique l'intégralité du prix, que celui-ci n'est pas modifié par un autre arrangement quelconque, et qu'elles ont été informées par le notaire soussigné des conséquences encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

SITUATION HYPOTHECAIRE

L'immeuble ne fait l'objet au Registre foncier d'aucune inscription hypothécaire quelconque.

L'attention de l'acquéreur est en outre attirée sur les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble, même sans inscription au Registre foncier, et lui être par conséquent opposables. Le cédant garantit toutefois à l'acquéreur qu'il n'existera, lors du transfert de propriété, aucune dette quelconque (notamment fiscale) pouvant donner lieu à de telles hypothèques ; respectivement, si une hypothèque légale devait grever l'immeuble, le cédant s'engage à tout entreprendre immédiatement pour l'en dégrever (par paiement de la dette ou fourniture de sûretés) et, si l'acquéreur s'acquittait lui-même de la dette, à le rembourser aussitôt.

DECLARATION POUR LE FISC

La Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales déclare être exonérée des impôts directs et que l'opération poursuivant un but d'utilité publique, elle requiert l'exonération des droits d'enregistrement immobiliers de vente légalement à sa charge, ainsi que l'exonération des émoluments du Registre foncier y afférents.

N.V. SS GY

ZONE

La parcelle 4268 de Genève, Plainpalais est située en 2ème zone.

DROIT DE PREEMPTION DU SUPERFICIANT

L'immeuble est soumis au droit de préemption légal de l'Etat de Genève, en sa qualité de superficiant.

L'acte constituant un cas de préemption, le notaire en communiquera une copie certifiée conforme à l'Etat.

CAPACITE

Chacune des parties atteste ne pas être en faillite ni faire l'objet d'une mesure prise en raison d'une carence dans son organisation.

LEGISLATION SUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES PAR DES PERSONNES A L'ETRANGER (LFAIE)

L'acquéreur certifie que son acquisition a lieu pour son propre compte exclusivement et en aucune manière dans l'intérêt de tiers, et n'est pas financée dans des proportions inusuelles par des personnes à l'étranger au sens de cette législation.

D'autre part, une attestation notariale demeure ci-jointe **(annexe n° 10)**.

INTERVENTION

Intervient aux présentes :

- **Madame Raphaelle Vavassori,**

agissant au nom et pour le compte de la **République et canton de Genève**;

en vertu du règlement du 28 novembre 2007 (B320.03) et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 février 2021;

ci-dessus dénommée : l'Etat de Genève ;

Laquelle, après avoir pris connaissance de l'acte, déclare consentir à la présente vente.

REGISTRE FONCIER

Le Registre foncier de Genève est requis d'inscrire les stipulations de l'acte, à savoir :

- vente,
- constitution de servitude.

Les parties mandatent conjointement le notaire pour apporter les compléments et/ou ajustements que pourraient exiger les pouvoirs publics, tant dans l'acte que dans ses annexes, afin de permettre l'inscription des présentes au Registre foncier.

En outre, le notaire déclare qu'il ne déposera pas l'acte au Registre foncier avant d'être en possession du prix, à moins d'instructions écrites contraires du cédant.

ELECTION DE FOR

Tout différend qui pourrait surgir entre les parties à propos de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution de l'acte relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève.

DONT ACTE

Fait et passé à Genève, dans les locaux de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, route des Acacias 8.

Et, après lecture faite, les comparants et l'intervenant, puis le notaire, signent l'acte, en approuvant la radiation de zéro --- mot(s) nul(s).

SSR (ppon) :

Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales :

Etat de Genève :

Le notaire :

Annexe(s) :

1. procuration
2. plan
3. extrait cadastre des sites pollués
4. à 7. Plans de servitudes nos 1 à 4
8. liste de servitudes
9. plan de servitude de canalisation
10. attestation LFAIE

Vol. N 2021 / 9559

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT
12 MAI 2021
GENÈVE

PROCURATION

La **Société suisse de radiodiffusion et télévision (Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft) (Società svizzera di radiotelevisone) (Societad svizra da radio e televisiun)** (ci-après SSR), association ayant son siège à Berne, Giacomettistrasse 1, IDE : CHE-102.978.667, inscrite au Registre du commerce et publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (ci-après : "le mandant"); propriétaire du DDP 4271 de Genève-Plainpalais ;

Représentée par :

- **Monsieur Beat Grossenbacher,** Directeur des Finances SSR, et
- **Monsieur Walter Bachmann,** Secrétaire général SSR,

Engageant valablement ladite association, par leur signature collective à deux ;

Désigne comme mandataire :

Monsieur Pascal Crittin, Directeur RTS Radio Télévision Suisse,

A qui le mandant donne pouvoir de, pour lui et en son nom, agissant de concert avec **Monsieur Gilles Marchand,** Directeur général de la SSR,

Céder et/ou promettre de céder la propriété du DDP 4360 de la commune de Genève-Plainpalais (issu de la division du DDP 4271 de la même commune), aux termes d'un acte portant « vente-achat de droit de superficie entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision et la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales » aux prix, clauses et conditions que le mandataire jugera convenables.

A cet effet, le mandataire pourra passer et signer tout acte et pièce, substituer, constituer, modifier et/ou radier tout gage, servitude, hypothèque légale et/ou dette, céder le rang de tout droit y compris de tout usufruit, faire toute déclaration et réquisition, notamment au Registre foncier, et en général entreprendre toute démarche utile ou nécessaire, même ici non spécialement prévue.

Le droit suisse est seul applicable au présent mandat. Tout différend qui pourrait surgir à propos de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution du présent mandat relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève (Suisse).

A Berne

Le 1 mai 2021

Société suisse de radiodiffusion et télévision :

Beat Grossenbacher

Walter Bachmann

BIGNA SCHWARZ 453.1 NOTAIN DES KANTONS BERN

LEGALISATION

Bigna Schwarz, notaire du canton de Berne,
avec Etude à Berne, Neuengasse 25,
inscrite au registre des notaires du canton de Berne,

certifie,

que les signatures qui précèdent ont été apposées au nom de la «**Société suisse de radio-diffusion et télévision**», avec siège à Berne,

- par Monsieur **Beat Grossenbacher**, né le 12 décembre 1960, originaire de Hasle b. Burgdorf BE, domicilié à Gossetstrasse 41, 3084 Wabern BE (Suisse);
- par Monsieur **Walter Bachmann**, né le 21 septembre 1963, originaire de Quarten-Murg SG, domicilié à Weingarten 15, 3257 Ammerzwil BE (Suisse).

Ces derniers sont autorisés à représenter la société par leur signature collective à deux. Ils disposent de leur capacité civile et sont personnellement connus de la notaire.

Authentifié en l'Etude de la notaire à Berne, Neuengasse 25, le **cinq mai deux mille vingt et un**.

BIGNA SCHWARZ 453.1 NOTARIN DES KANTONS BERN

5 mai 2021

La notaire:

Bigna Schwarz

Extrait du plan du registre foncier

République et canton de Genève

REÇU le 3 - MARS 2021

Mutation n° 28/2019

Commune : Genève / Plainpalais
Plan : 28
Parcelle(s) : 4268, DDP(4271)
Echelle : 1/500
Dossier : 4605/50

Légende
www.cadastre.ch/legende

Origine des données
Représentation en noir selon les normes cadastrales en vigueur, extraites de la base de données cantonale.
Origine des données issues d'un cadastre (semi-graphique).
Le plan original fait foi.

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés membre bureau s/a
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 566 01 01
info@haller-wasser.ch

Modifié le 2 mars 2021
Carouge, le 8 octobre 2019

Ingénieur géomètre breveté

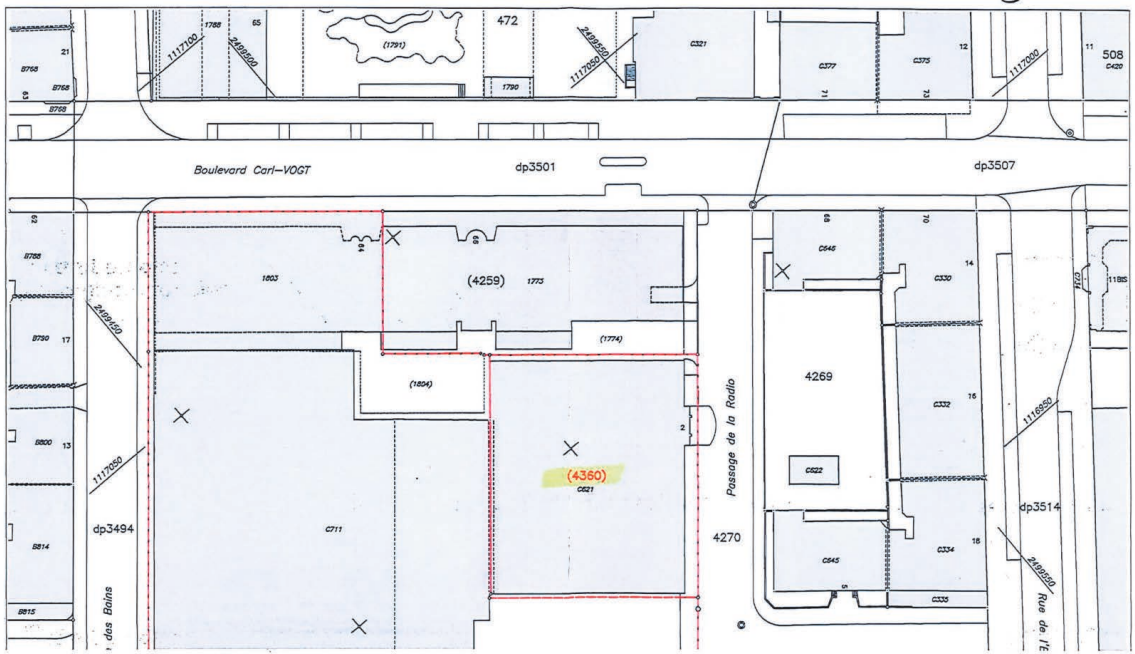

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Service de géologie, sols et déchets

Extrait du cadastre des sites pollués

Echelle: 1:2 500

Commune(s): Genève-Plainpalais
Parcelle(s): 24:4268

La ou les parcelle(s) représentée(s) ci-dessous n'est ou ne sont pas inscrite(s), en l'état, dans le cadastre des sites pollués.

Il convient toutefois de préciser qu'une non-inscription dans le cadastre des sites pollués n'équivaut pas à une attestation de non-pollution du site.
Elle signifie qu'aucune information, notamment historique, et selon les critères de l'OFEV en la matière (Etablissement du cadastre des sites pollués, OFEFP, 2001), n'a permis de suspecter une forte probabilité de pollution sur cette (ces) parcelle(s). Elle peut également signifier que des investigations ont été réalisées.

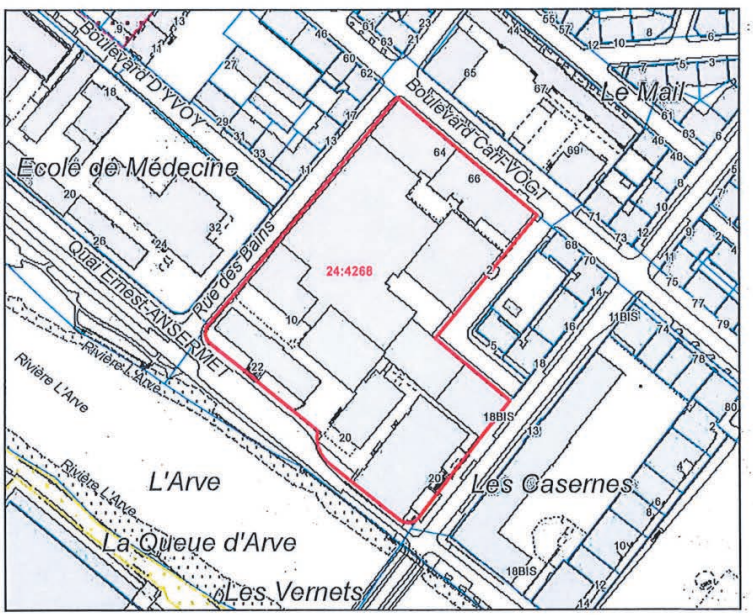

Légende: Limite(s) parcelle(s)

N° extrait: AEL-4F1FCZPGTCI 08.03.2021

Plan de servitude (1)

Extrait du plan du registre foncier
République et canton de Genève

REÇU le 3 - MARS 2021

Mutation n° 28/2019
Commune :GENEVE
Section : Plainpalais
Plan : 28
Parcelle(s) : 4268, DDP(4359), DDP(4360)
Echelle : 1/500
Dossier : 4605/50

Lieu, date

Me VAN BERCHEM, notaire

Office de l'urbanisme

Rapport n°

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés membre bureau sia
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 566 01 01
info@haller-wasser.ch

Vérifié le 30 avril 2021
Vérifié le 2 mars 2021
Carouge, le 8 octobre 2019

Ingénieur géomètre breveté

Légende
www.cadastre.ch/legende

PASSAGE
Passage à pied (issue de secours) en faveur du DDP(4359)

PASSAGE
Passage à pied (issue de secours) en faveur du DDP(4360)

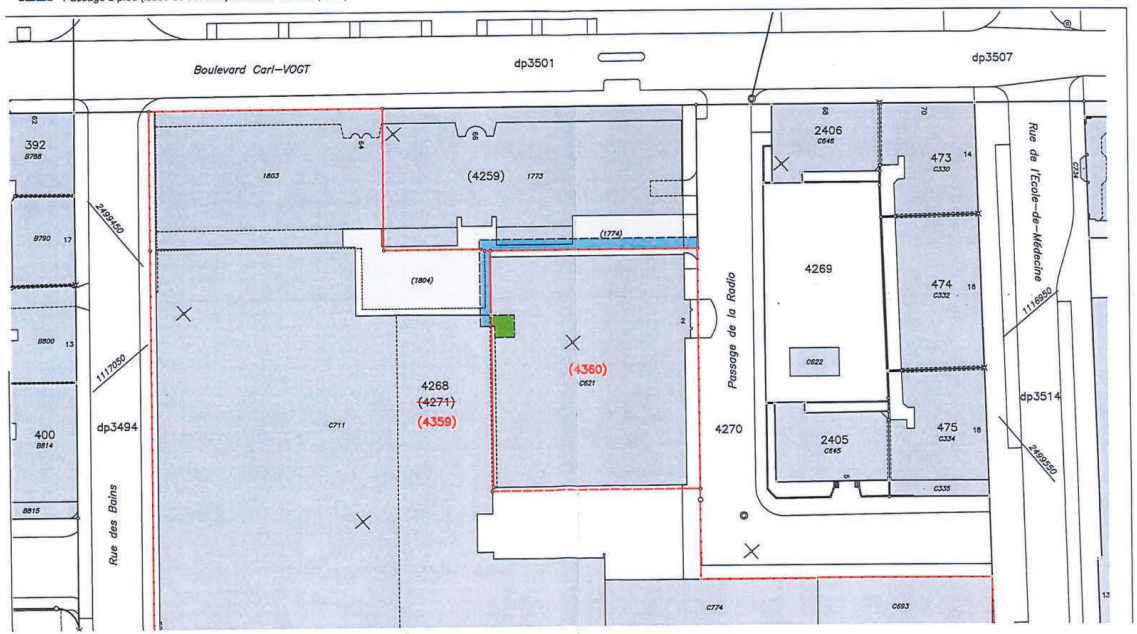

Plan de servitude (2)

Extrait du plan du registre foncier

République et canton de Genève

RECU le 3 - MARS 2021

PASSAGE
Passage à pied et à véhicules pour accès cour arrière liant CV1 et CV2 (RS87476) - assiette modifiée

Mutation n° 28/2019
Commune :GENEVE
Section : Plainpalais
Plan : 28
Parcelle(s) : 4268, DDP(4359), DDP(4360)
Echelle : 1/500
Dossier : 4605/50

Lieu, date

Me VAN BERCHEM, notaire

Office de l'urbanisme

Rapport n°

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés membre bureau sia
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 544 01 01
info@haller-wasser.ch

Vérifié le 30 avril 2021
Vérifié le 2 mars 2021
Carouge, le 8 octobre 2019

Ingénieur géomètre breveté

Légende
www.cadastre.ch/legende

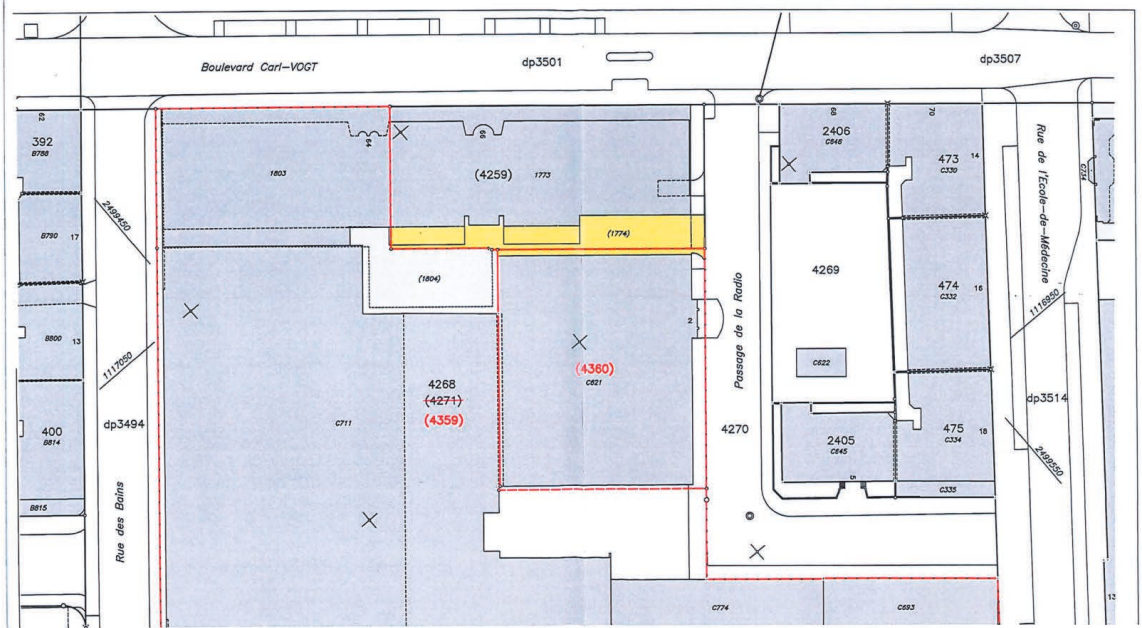

Plan de servitude (3)

Extrait du plan du registre foncier

République et canton de Genève

CANALISATION
Fibre optique

REÇU le
3 - MARS 2021

Mutation n° 28/2019
Commune :GENEVE
Section : Plainpalais
Plan : 28
Parcelle(s) : 4268, DDP(4359), DDP(4360)
Echelle : 1/500
Dossier : 4605/50

Lieu, date

Me VAN BERCHEM, notaire

Lieu, date

Office de l'urbanisme

Rapport n°

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés membre bureau sia
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 566 01 01
info@haller-wasser.ch

Vérifié le 30 avril 2021
Vérifié le 2 mars 2021
Carouge, le 14 janvier 2020

Ingénieur géomètre breveté

Légende
www.cadastre.ch/legende

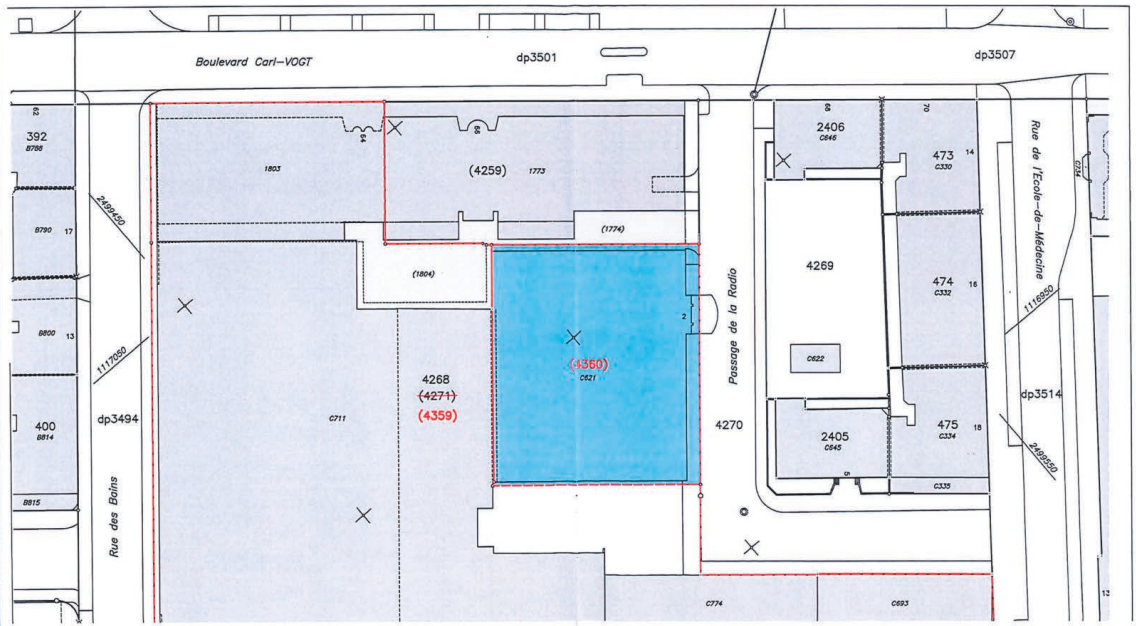

Plan de servitude

REÇU le
3 - MARS 2021

4

Mutation n° 28/2019

Commune : GENEVE
Section : PLAINPALAIS
Plan(s) : 28
Immeuble(s) : 4268, DDP(4359), DDP(4360)
Echelle : 1/500

CONSTRUCTION
Jour et vue droite

Office de l'urbanisme (OU)
Date : 3 mars 2021
Demande no. : 45651

Extraction du : 14.01.2020
Etabli le : 17.07.2020/QUI
Vérifié le : 02.03.2021/QUI
Vérifié le 30.04.2021

Frédéric WASSER
Ingénieur géomètre breveté

Dossier no. : 4605/50

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés
membre bureau sia
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 666 01 01
info@haller-wasser.ch

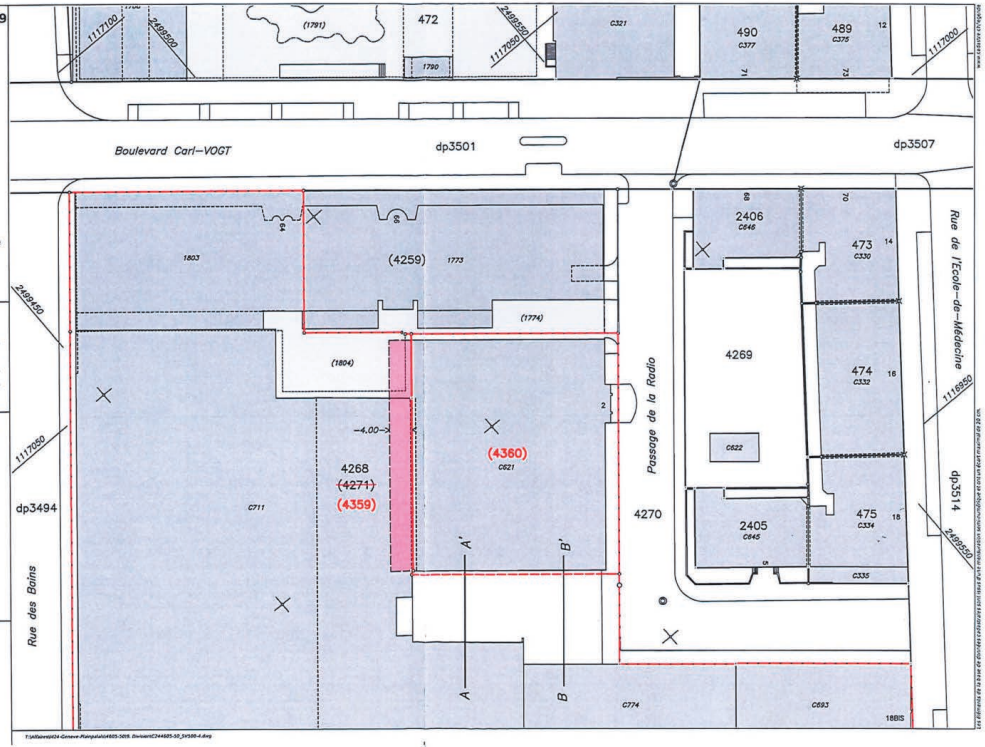

103839-vmo
11.03.2020/vmo
08.03.2021/bb

LISTE DES SERVITUDES

CONCERNANT LA PARCELLE 4268 GENEVE-PLAINPALAIS

Servitudes

21.10.1911 DI21-71 (C) (Type A) Servitude relative aux bâtiments, jardins ou terrasses ID.2015/003200, 84667
20.11.1911 DI23-39 (C) (Type A) Servitude relative aux bâtiments et aux jardins ID.2015/003201, 84668
21.01.1992 217 (C) (Type F) Usage de locaux (poste de transformation) ID.2004/021140, 22125
21.01.1992 217 (C) (Type A) Superficie (fosses d'accès) ID.2004/021141, 22126
21.01.1992 217 (C) (Type G) Canalisations (électricité) ID.2004/021142, 22127
03.10.1996 7446 (C) (Type F) Usage d'un local poste de transformation ID.2004/034109, 34911
03.10.1996 7446 (C) (Type G) Canalisations électricité ID.2004/034110, 34912
03.10.1996 7446 (C) (Type C) Passage pour piétons et engins ID.2004/034111, 34913
25.11.2013 2013/9672/0 (C) (Type C) Passage public à pied ID.2015/003228, 84677
25.11.2013 2013/9673/0 (C) DDP Superficie, jusqu'au 31.12.2112 ID.2015/004130, 87471
25.11.2013 2013/9673/0 (C) Passage à véhicules (2ème sous-sol) ID.2015/004184, 87472
25.11.2013 2013/9673/0 (C) Passage à véhicules (1er sous-sol) ID.2015/004185, 87473
25.11.2013 2013/9673/0 (C) Passage à véhicules au niveau du rez-de-chaussée ID.2015/004186, 87474
25.11.2013 2013/9673/0 (C) Passage à pied et véhicules (rez-de-chaussée) ID.2015/004187, 87475
19.12.2013 2013/10745/0 (C) DDP Superficie, jusqu'au 31.12.2070 ID.2015/006790,
19.12.2013 2013/10745/0 (C) Passage à pied et à cycles ID.2015/006820, 88371
19.12.2013 2013/10745/0 (C) Passage pour véhicules d'intervention ID.2015/006824, 88372
19.12.2013 2013/10745/0 (C) Passage à pied et véhicules ID.2015/006826, 88373
19.12.2013 2013/10745/0 (D) Passage à pied et véhicules ID.2015/006826, 88373

Servitudes inscrites au Registre foncier peu avant les présentes :

(C), passage à pied (issue de secours) (plan no 1).
(D), passage à pied (issue de secours) (plan no 1).
(C), canalisation « fibre optique » (plan no 3).

Charges foncières

Aucun(e)

Plan de servitude (5)

Extrait du plan du registre foncier

République et canton de Genève

CANALISATION
Canalisation de chauffage
- 2e sous-sol
- 1er sous-sol
- rez-de-chaussée

Mutation n° 28/2019
Commune :GENEVE
Section : Plainpalais
Plan : 28
Parcelle(s) : 4268, DDP(4359), DDP(4360)
Echelle : 1/500
Dossier : 4605/50

Lieu, date

Me VAN BERCHEM, notaire

Lieu, date

Office de l'urbanisme

Rapport n°

haller wasser
Ingénieurs géomètres brevetés membre bureau sia
rue blavignac 10
1227 carouge
+41 22 566 01 01
info@haller-wasser.ch

Carouge, le 30 avril 2021

Ingénieur géomètre breveté

Légende
www.cadastre.ch/legende

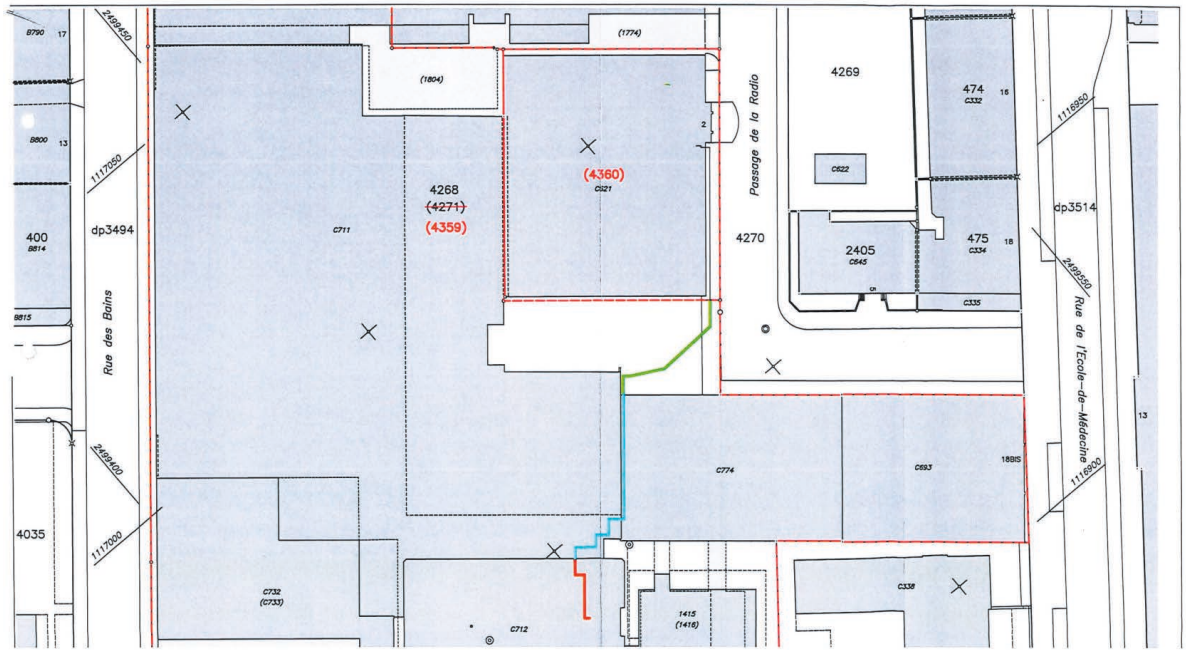

Annexe 18

ATTESTATION NOTARIALE

pour fondations

Je soussigné,

Me Loïc Sauvin , notaire à Genève

en vue de l'inscription au Registre foncier ou en cas d'adjudication :

1. Acte juridique : Acte de vente-achat

2. Immeuble : DDP 4360 de Genève-Plainpalais

3. Acquéreur (+ siège) : Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des techniques musicales CHE-110.394.178 à Genève

après avoir personnellement examiné les documents figurant ci-après, sous les rubriques marquées du signe X,

certifie et atteste par la présente qu'il n'existe dans la fondation ETM aucune participation financière de personnes à l'étranger au sens de la législation sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Documents visés, déposés obligatoirement à l'Etude :

(Les pièces émanant de la fondation doivent être certifiées conformes par les personnes/organes habilités à l'engager)

1/ ☑ Extrait récent du Registre du commerce relatif à la fondation requérante;

2/ ☑ Derniers statuts de la fondation et règlement de la fondation;

3/ ☑ Liste, certifiée conforme, des membres du conseil de fondation (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers);

4/ ☑ Les bilan et compte de pertes et profits et en cas d'organe de révision son dernier rapport;

5/ ☑ Liste, certifiée conforme, des bénéficiaires de la fondation requérante (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers);

6/ ☑ Liste des créanciers, certifiée conforme, avec mention de leurs qualités exactes (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers) et du montant respectif de leur créance;

7/ ☑ Une attestation, dûment légalisée, aux termes de laquelle la fondation requérante certifie que l'acquisition du bien immobilier en cause est faite pour son propre compte exclusivement et en aucune manière dans l'intérêt de tierces personnes (cette déclaration peut figurer dans l'acte de vente);

8/ ☑ Décompte, certifié conforme, des fonds propres de la fondation requérante et des fonds qui lui sont avancés pour acquitter le prix d'acquisition du bien immobilier en cause;

9/ ☑ En cas de financement par des tiers, mention des qualités exactes des bailleurs de fonds (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers) et du montant respectif accordé par ces derniers. Les bailleurs de fonds ne doivent pas être des personnes à l'étranger au sens de la LFAIE et doivent certifier agir en la circonstance pour leur propre compte exclusivement et non à titre fiduciaire ou d'ordre et pour le compte de tierces personnes;

En cas de construction de bâtiment(s) :

10/ ☑ Plan financier et contrat d'entreprise générale, certifiés conformes, comprenant un décompte des fonds propres de la fondation requérante et des fonds avancés par des tiers;

11/ ☒ En cas de financement par des tiers, mention des qualités exactes des bailleurs de fonds (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers) et du montant respectif accordé par ces derniers. Les bailleurs de fonds ne doivent pas être des personnes à l'étranger au sens de la LFAIE et doivent certifier agir en la circonstance pour leur propre compte exclusivement et non à titre fiduciaire ou d'ordre et pour le compte de tierces personnes;

12/ ☒ En l'absence de plan financier, un engagement, dûment légalisé, aux termes duquel la fondation requérante certifie que le financement de la construction sera réalisé sans l'apport de fonds étrangers;

13/ ☒ Autres documents, à savoir :

14/ ☒ Remarques éventuelles;

Genève, le 7 mai 2021

(sceau et signature du notaire)

Loïc SAUVIN Notaire à Genève

01/11/00

Photocopie certifiée conforme à l'original
d'un document comportant 3 page(s).
Carouge - Genève, le 10 MAI 2021

Loïc SAUVIN Notaire à Genève

ANNEXE 9

ETM
école
des musiques
actuelles

RC GE FOND 01297/1993
CHE – 110.394.176
21524 16.12.2016 001
756 660 000000652598 00000 – 9

Modification selon
décision de l'ASFIP
du
13 DEC. 2016

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION ETM

STATUTS
EXPOSE PRELIMINAIRE

En septembre 1983, Monsieur Gabor KRISTOF a fondé l'Ecole des Technologies Musicales, ci-après ETM.
En 1985 a été constituée l'Association pour l'Ecole des Technologies Musicales, dans le but d'assurer le fonctionnement de l'Ecole des Technologies Musicales.
En date du 1er mars 1991, l'Assemblée générale de l'Association s'est prononcée favorablement sur la constitution d'une Fondation poursuivant les mêmes buts, afin de lui transférer, dès que faire se peut, ses compétences et ses activités.
La même assemblée générale a donné mandat à Monsieur Gabor KRISTOF, comparant su qualifié, de créer cette Fondation pour le compte de l'association, et lui a attribué les moyens financiers nécessaires.
En date du 27 janvier 1993 a été créée la « Fondation ETM ».
En date du 28 mai 2004, les statuts ont été modifiés, la « Fondation ETM » a changé de raison sociale pour devenir « Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales ».
En date du 28 février 2006, les statuts ont été modifiés, la « Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales » a changé sa date de clôture annuelle.

SS

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 1er

DENOMINATION, SIEGE ET DUREE

Sous la dénomination « Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales », il est constitué une fondation sans but lucratif, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse et régie par les présents statuts.
Elle est placée sous la surveillance de l'autorité compétente et inscrite au Registre du Commerce.
La Fondation n'entre pas dans le cadre des articles 87 et 335 du Code civil suisse.
Sa durée est indéterminée.
Le siège de la Fondation est à Genève.

Route des Acacias 8, CH - 1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 2

BUT

Le but de la « Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales » est d'assurer le fonctionnement de l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales.
Celle-ci, par l'enseignement des musiques actuelles d'origine afro-américaine, veut donner à ses élèves les moyens de découvrir et de cultiver leur « terrain musical », de s'exprimer librement et de communiquer par et à travers ces musiques. Le terme de musiques actuelles désigne les musiques acoustiques ou amplifiées issues principalement du blues, du gospel et du jazz. Ce sont le rock, la pop, la chanson et des dizaines d'autres formes de styles et de musiques apparentées. Le terme « technologies musicales » recouvre l'utilisation d'instruments musicaux électroniques tels que les synthétiseurs, les séquenceurs, etc., ainsi que l'utilisation de logiciels de composition et l'enregistrement assistés par l'ordinateur.
La Fondation a également pour but, d'une manière plus générale, d'encourager les recherches sur la communication et la pédagogie, ainsi que l'enseignement des nouvelles découvertes dans ces domaines.

Pour atteindre son but, la Fondation peut créer les entités juridiques appropriées.

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 3

FORTUNE ET RESSOURCES

Le fondateur dote la « Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales » d'un capital de DIX MILLE FRANCS (Fr. 10'000.--).
La Fondation peut recevoir des dons et legs de tierces personnes, physiques ou morales que le Conseil de Fondation est libre d'accepter ou de refuser.
Les ressources de la Fondation comprennent :

a) les recettes provenant de ses activités,
b) les revenus de sa fortune acquis par lesdits revenus,
c) les dons, legs et autres libéralités,
d) les subventions.

Les revenus de la fortune seront affectés à la réalisation du but statuaire. Le patrimoine de la Fondation devra être affecté conformément au but de la Fondation.
Les biens de la Fondation sont placés conformément aux dispositions légales en la matière.

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 4
CONSEIL DE FONDATION

Le fondateur nomme le premier Conseil de Fondation, pour une durée de deux ans. Le Conseil sera composé de 6 membres au moins dont un président, un vice-président, un trésorier, choisis pour leur compétence dans le domaine culturel, musical et dans la gestion.

Article 5
RENOUVELLEMENT

Le Conseil de Fondation se renouvelle par cooptation des nouveaux membres qui lui paraissent aptes à remplir cette fonction, et conformément à l'article 4 des présents statuts.
Le Conseil de Fondation procède à l'élection de ses membres, à la majorité des membres présents.
Les membres sont élus pour une durée de deux ans, et rééligibles.
Le mandat des membres élus au cours d'une période de deux ans expire en même temps que celui des autres membres du Conseil de Fondation.
Le Conseil de Fondation peut prononcer l'exclusion de l'un de ses membres pour justes motifs, à condition que le point figure à l'ordre du jour de la séance et que la décision d'exclure soit prise à la majorité de deux tiers des membres présents.

SS

Route des Acacias 8, CH - 1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 6

REUNIONS DU CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de Fondation se réunit au minimum quatre fois par an. Il est convoqué par le président ou par les deux tiers de ses membres et au minimum quinze jours à l'avance.
Le Conseil de Fondation ne peut valablement délibérer qu'en la présence d'au minimum trois membres. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Fondation est à nouveau convoqué, et peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, le président a une voix prépondérante.

Les décisions pour un vote sont également valables par écrit, et sans la présence du membre, si le Président du Conseil de Fondation a invité ses membres à se prononcer par écrit sur une décision.
Un procès-verbal des séances et des décisions du Conseil de Fondation est établi et approuvé à la séance suivante, et sera signé par le Président de la séance, le secrétaire ou un autre membre du Conseil de Fondation.

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias-Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 7

COMPETENCES DU CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation jouit de la compétence la plus étendue pour gérer la « Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales », et notamment pour :

a) prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer l'existence formelle de la Fondation,
b) prendre toute résolution en vue d'atteindre le but de la Fondation,
c) assurer la gestion des biens de la Fondation,
d) ouvrir des comptes auprès des institutions bancaires et tenir la comptabilité de la Fondation,
e) établir et approuver les comptes annuels,
f) désigner chaque année l'organe de révision,
g) édicter tous les règlements de la Fondation,
h) approuver le budget prévisionnel,
i) nommer et révoquer la direction de l'Ecole,
j) trancher toute question qui lui est soumise par la direction,
k) offrir sa médiation en cas de litige entre la direction et un enseignant et/ou un élève,
l) approuver le rapport annuel d'activité de la direction.

Les règlements, en particulier le règlement d'organisation, ses modifications ou son abrogation doivent être transmis, pour examen, à l'autorité de surveillance.

La Fondation est engagée à l'égard des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil désignés à cet effet par celui-ci, et par signature collective d'un des membres et du directeur.

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 8
DIRECTION

La direction assure la gestion administrative, financière et pédagogique. Elle engage et révoque le personnel administratif et les enseignants de l'école. Elle rapporte au Conseil de Fondation.
Un règlement précise les rôles et compétences respectifs de la Direction et du Conseil de Fondation.

Article 9
ORGANE DE REVISION

Le Conseil de Fondation désigne l'organe de révision.
L'organe de révision doit être agréé en vertu de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 (LSR).
L'organe de révision est nommé pour la durée d'un an et rééligible pour une durée maximale de 4 ans.

Article 10
COMPTES ANNUELS

L'exercice social commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.
Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes, arrêté à la date du trente et un août.

Route des Acacias 8, CH - 1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ETM
école
des musiques
actuelles

Article 11

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Toute modification des présents statuts doit être approuvé par l'autorité de surveillance, sur demande du Conseil.

Pour le cas où la fondation :

a) ne peut plus atteindre son but,

b) n'est plus en mesure de gérer sainement ses biens,

le Conseil de Fondation requiert la dissolution de la Fondation avec l'accord de l'autorité de surveillance compétente, sur demande du Conseil.

En cas de dissolution aucune mesure, en particulier aucune mesure de liquidation, ne peut être prise sans l'accord exprès de l'autorité de surveillance, qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit.

En aucun cas les biens de la Fondation ne pourront faire retour au fondateur ni être utilisés, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, à son profit.

En cas de dissolution, la fortune de la Fondation sera remise à une institution poursuivant un but analogue et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

Modifiés le 24 avril 2008

Modifiés le 22 février 2016

STEFANO SACCON

BENEDICT FONTANET

TULLIO DI DIO

SS

Route des Acacias 8, CH-1227 Les Acacias - Genève | +41 (0)22 344 44 22 | info@etm.ch | www.etm.ch

ANNEXE 10

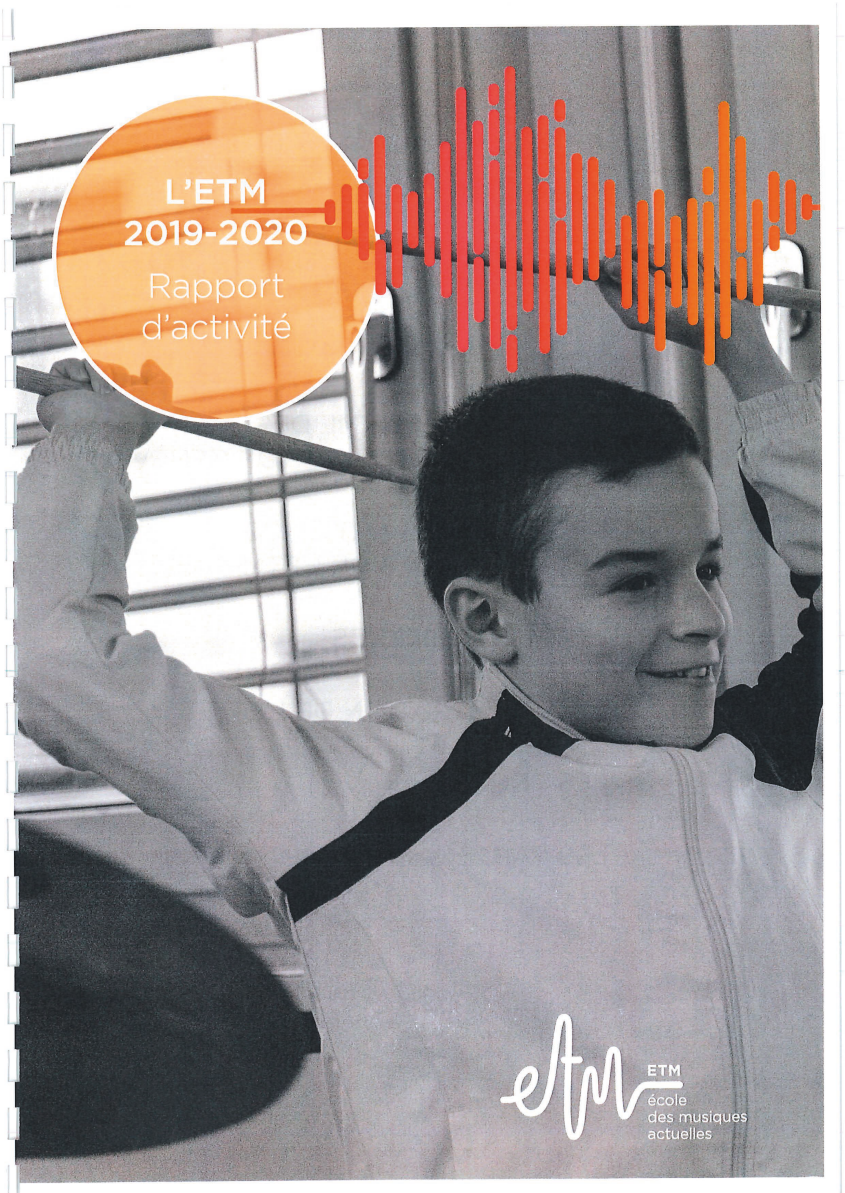
L'ETM
2019-2020
Rapport
d'activité
ETM
école
des musiques
actuelles

SOMMAIRE

1 LA FONDATION ETM

2 L'ETM, PLATEFORME DES MUSIQUES ACTUELLES DE GENÈVE

3 LES ACTIVITÉS ARTISTICO-PÉDAGOGIQUES DE L'ETM

4 L'ETM EN CHIFFRES

5 L'ADMINISTRATION DE L'ETM

6 LES PROJETS

7 LES PARTENAIRES

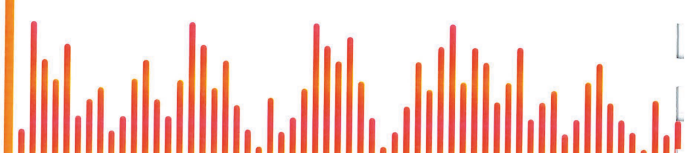

LA FONDATION ETM

1

CONSEIL DE FONDATION

Président : Bénédict Fontanet, avocat
Vice-Président : Robert Cramer, avocat, ancien conseiller aux États et ancien président du Conseil d'État
Trésorier : Tullio Di Dio, directeur financier

Membres
Thierry Bonvin, responsable secteur postproduction audio à la RTS
Alessandro Conelli, CEO Caperock Group
Laurent Moutinot, avocat, ancien président du Conseil d'État
François Reyl, CEO Reyl & Cie SA

Le Conseil de fondation a tenu cinq séances en 2019-20 pendant lesquelles il a traité les sujets suivants :

- Projet du Centre des Musiques Actuelles, recherche de fonds, accueil des architectes, gestion du budget et de l'exploitation, contact avec les banques et le directeur financier du DIP
- Relation avec le SESAC
- Budget et bouclement des comptes ETM
- Audit de suivi de Proformations
- Réflexion sur le nom de l'institution et du futur Centre
- Gestion de la pandémie
- Suivi des divers projets, notamment l'ouverture de l'annexe de l'ETM à Soral
- Etc

Le Conseil de fondation a délégué au Comité de Pilotage (CoPil) la gestion du projet d'acquisition de la salle Ernest Ansermet et sa rénovation. Le CoPil est constitué de *Bénédict Fontanet*, *Tullio Di Dio*, *Thierry Bonvin* et *Stefano Saccon*. Sauf exceptions, le CoPil s'est réuni tous les vendredis.

Le Conseil a nommé, sur proposition de la direction, les enseignants suivants :

Paolo Orlandi (batterie), *Lad Agabekov* (MAO), *Stan Breynaert* (MAO).

La direction a informé le Conseil de la mise au concours des nouveaux postes d'enseignement. Les candidats retenus ont été :

Marc Crofts pour le violon, *Matthieu Llodra* et *Julien Boss* pour les claviers, *Manu Hagmann* pour la contrebasse et *Maxime Hänsenberger* pour la batterie métal.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ETM

L'Association s'est impliquée dans la conceptualisation et l'organisation du premier concert de Gala de l'ETM.

Le but était de valoriser trois des meilleurs ensembles d'élèves, de programmer une première partie avec la chanteuse Sté, auparavant soutenue financièrement par l'Association, et d'inviter une personnalité pour clore la soirée. Nous avons demandé à *Fanny* et *Tom Leeb* de faire un concert dans ce contexte, avec des choristes de notre filière pré-professionnelle.

Le Gala a eu lieu à la salle Ernest Ansermet, salle centrale du projet d'acquisition de l'ETM pour son futur Centre.

Par ailleurs, l'Association a financé 5 concerts sur les 7 prévus pour l'année 2019-20, les deux derniers ayant été annulés en raison du Covid.

DIRECTION

Le Conseil de fondation a approuvé les diverses fonctions que le directeur remplit en parallèle à son cahier des charges.

Après s'être retiré de la présidence du Festival JazzContreBand, le directeur reste actif comme :

- Président du Big Band de Suisse Romande
- Membre de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) du Canton de Vaud
- Membre de la commission d'experts du SERAC (Service des affaires culturelles de l'État de Vaud) pour les VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) des enseignants de musique
- Membre du Conseil de fondation du Conservatoire de Musique de Genève (CMG)

CERTIFICATION

L'ETM a reçu la certification qualité "Artistiqua" le 13 janvier 2017.

Lors du troisième et dernier audit de suivi du 2 décembre 2019, ProFormations maintient la certification car les critères qualité sont remplis. L'auditrice confirme dans ses conclusions que l'organisation est en perpétuelle progression.

LA CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES GENEVOISES DE MUSIQUE (CEGM)

La direction de l'ETM a été présente lors des 15 séances du Conseil Des Ecoles (CDE) de la CEGM. La crise sanitaire a développé une grande solidarité entre les directions et a nécessité l'organisation de plus de séances qu'habituellement.

BÂTIMENT DES ACACIAS

Actuellement, l'école bénéficie d'une surface de 800 m² :

- 1 salle de concert d'une capacité d'environ 60 personnes
- 13 salles individuelles
- 4 salles d'atelier
- 1 salle de production
- 1 cafétéria
- 1 salle de conférence et de direction
- 1 accueil-secrétariat

L'accès aux salles est réservé principalement à l'enseignement.

Les élèves ont la possibilité de réserver des salles sur notre espace intranet, quand elles sont disponibles, pour la pratique instrumentale.

L'ETM, PLATEFORME DES MUSIQUES ACTUELLES DE GENÈVE

2

LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2019-20 a été fortement marquée par l'événement qui a terrassé la planète entière : la pandémie du Covid 19.

Après 10 ans de direction d'école de musique, voilà une expérience improbable à laquelle personne avait pensé. Alors que nous avions récemment finalisé notre plan d'analyse des risques, outil sécurisant pour nos autorités subventionantes et pour l'ensemble de la Fondation, nous avons été confrontés à un véritable tsunami institutionnel.

Des directives tranchantes et souvent contradictoires, des conséquences financières potentiellement graves sans le soutien de quiconque, un bailleur insensible exigeant le paiement des loyers malgré l'impossibilité d'exploiter les locaux, un fort sentiment que dorénavant " c'est chacun pour soi"... Et pourtant...

J'ai découvert à quel point les enseignants étaient engagés et réactifs. Sans attendre les directives qu'il a fallu mûrir dans une cohérence globale, ils avaient tous spontanément organisé leur enseignement à distance. Equipés en micros, softs, caméra grâce aux exigences du domaine des musiques actuelles qui ont poussé les musiciens à une forme d'autonomie pour leur création et aux échanges d'idées, plusieurs de nos enseignants avaient déjà enregistrés leurs compositions "à distance", le batteur dans son local à Paris, le pianiste dans sa chambre à Zürich, tout en finalisant leur produit par le guitariste à Genève. En quelque sorte : "Les musiques actuelles en phase avec les contraintes du Covid !".

Tous les cours individuels ont pu se faire pour le plus grand bonheur des élèves, surtout des parents qui pouvaient se libérer le temps du cours.

J'ai découvert une équipe administrative plus dévouée que jamais, qui nous a permis de gérer l'enseignement sous sa nouvelle forme et qui a continué à être le liant entre tous, élèves, profs, parents.

J'ai découvert une grande solidarité des doyens qui, sans compter, ont accepté de multiples séances supplémentaires du Conseil pédagogique, par visioconférence, afin de garder un contrôle qualité sur l'enseignement et une homogénéité pédagogique.

J'ai découvert la nécessité vitale de resserrer les liens avec les directions des écoles membres de la Confédération des Écoles Genevoises de Musique (CEGM). Par des échanges généreux et des réflexions ouvertes, nous avons trouvé des réponses ensemble à des questions qui restaient sans issues. Le Conseil Des Ecoles (CDE) a dû faire face, non seulement à la crise sanitaire, mais aussi au projet de réforme voulue par le Service des Écoles, Sport, Art et Citoyenneté (SESAC) sur l'ensemble de l'enseignement musical, danse et théâtre de la CEGM.

Nous avons traversé une véritable tempête mais les murs ont tenu bon ! Notre ancrage basé sur des valeurs fortes (respect, écoute, dialogue, rôle sociétal) nous a permis de grandir ensemble avec la perspective d'une offre pédagogique enrichie. Aujourd'hui des cours à distance sont possibles, et bien au-delà de nos frontières, grâce à notre expérience et à la traduction de notre site en anglais.

En conclusion, cette période a solidifié les liens entre tous et généré de nouveaux projets : le projet d'une annexe de l'ETM dans la Champagne avec la mise à disposition d'un gîte par la mairie de Soral, la création de nouveaux

cours (contrebasse, violon, beatboxing), une offre de formation plus souple avec la proposition de modules de cours (4 ou 8 leçons).

Alors que nous avions reçu une communication de l'Association Suisse des Ecoles de Musique (ASEM) en juin 2020 nous mettant en garde sur un recul des inscriptions pour la rentrée de septembre 2020, l'ETM comptabilise, au moment de la rédaction de ce rapport, plus d'inscriptions que l'année précédente.

Un grand merci à tous les enseignants, à l'administration et aux élèves qui ont découvert que la musique est une activité essentielle pour bien vivre dans notre société.

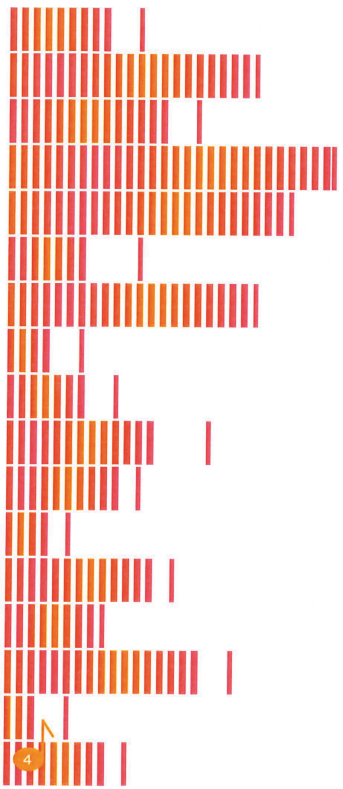

PROCESSUS PÉDAGOGIQUE

Le credo pédagogique, l'ADN de formation de l'ETM, s'articule autour de la scène.

L'élève, à tout âge, doit être émerveillé lors de concerts de son professeur et sentir l'envie de se retrouver aussi vite que possible à son tour sur scène. La pédagogie par la contrainte n'est pas une perspective stimulante, le vrai moteur pour surmonter la discipline exigée, en vue d'une progression instrumentale, reste bien le plaisir du partage entre les musiciens et le public.

L'ETM organise une centaine d'évènements par an, dans de multiples styles musicaux. Entre les masterclass, les concerts ou les soirées à thèmes, nos élèves ont une large possibilité de réaliser leurs objectifs sur scène.

DÉSIGNATION DES TITRES

> Attestation de suivi de cours
> Attestation de formation artistique (pratique instrumentale)
> Attestation de formation de base (solfège)
> Certificat de fin d'études
> Certificat Pré-professionnel pour les élèves ayant terminé l'ensemble du cursus avec les tests de niveaux suffisants

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le Conseil pédagogique, présidé par Stefano Saccon, est constitué de doyens responsables de sept départements.

Le trompettiste, Daniele Verdesca, a pris le décanat du département "Souffleurs" dès la fin août 2019.

> Théorie : Ingrid Kambara-W.
> Rythmique : Ivan Rougny
> Cordes : Christophe Godin
> Claviers : Léo Tardin
> Chant : Ingrid Kambara-W.
> MAO-Production : Pascal Hausammann
> Souffleurs : Daniele Verdesca

Le Conseil pédagogique a pour mission de :

> Élargir l'offre pédagogique
> Analyser le retour des élèves et les questionnaires de satisfaction
> Proposer des améliorations du processus pédagogique
> Contrôler le travail des enseignants par des suivis de cours
> Vérifier si les élèves des départements ont atteint les objectifs fixés
> Planifier les auditions et les masterclass

En 2019-20, en raison de la pandémie, le Conseil s'est réuni pour 10 séances à la place des 6 prévues annuellement. Les éléments traités lors de l'année ont été les suivants :

> Développement du département "cordes"
> Analyse des plans et du fonctionnement du futur projet du Centre des Musiques Actuelles
> Participation à l'organisation de la soirée de Gala
> Encadrement des projets de maturité
> Réflexion sur le format des masterclass
> Développement d'un enseignement et d'examens à distance
> Finalisation de l'option jazz dans la filière prépro
> Réactivation des suivis de cours
> Création de nouveaux ateliers et de nouveaux cours
> Organisation des Portes ouvertes le 29 août 2020
> Réflexion sur la valorisation de la fillère prépro
> Participation à la création de l'annexe à Soral

OFFRE PÉDAGOGIQUE

L'ETM, toujours à l'affût de nouveautés et à l'écoute des élèves a consolidé son offre avec de nouveaux ateliers :

> Metal extrême
> Salsa Latin Jazz
> Rock progressif
> Laboratoire rythmique

Au total 19 ateliers et 3 cours théoriques collectifs suivants :

> Chœur, Rock progressif, Rock, Musique pour films et médias visuels, Stage d'harmonica diatonique, Latin jazz, Bluegrass, Métal, Métal extrême, MAO Live, Jazz New-Orléans, Jazz Standard, Technique d'improvisation jazz, Blues, Multi-Styles, Orchestre d'accordéon, Metal4Kids, Djeun's Rock, Jeunes talents et Chœur pour enfants.

Le partenariat avec l'école d'effets spéciaux cinématographiques de Montpellier, ArtFX a été stoppé temporairement lors de la fermeture de l'école à cause de la pandémie. Ce partenariat existe grâce à l'atelier bimensuel de Musique pour film et médias visuels tenu par Emmanuel Fratianni, en direct de Los Angeles, qui supervise les travaux.

L'ETM a aussi mis en place des modules de 4 à 8 cours de 30', 45' ou 60' valable de janvier à août , pour une offre plus souple et adaptée aux exigences des élèves.

FILIÈRES PRÉ-PROFESSIONNELLE ET INTENSIVE

La filière pré-professionnelle

L'objectif principal de la filière pré-professionnelle de l'ETM est de former les élèves qui souhaitent acquérir les outils nécessaires pour devenir des musiciens professionnels dans le domaine des musiques actuelles.

Cette formation permet aussi de se préparer aux concours d'entrée des Hautes Écoles de Musique (HEM) suisses ou internationales. Cette année 2 élèves ayant terminé la filière pré-professionnelle, un guitariste et un batteur, ont été retenu à la Haute École de Bâle.

La formation est conçue sur deux paliers. L'élève peut gérer son temps de formation en lien avec sa disponibilité, à savoir, entre 2 et 4 ans. Il faut compter entre 16h et 21h de cours hebdomadaires.

La filière est divisée en deux orientations, la scène et la production.

Nous avions 19 élèves en 2019-20, 7 en orientation production et 12 en orientation scène. L'âge fluctue entre 16 et 25 ans.

La filière intensive

La filière intensive est destinée aux jeunes élèves particulièrement talentueux avant l'entrée en filière pré-professionnelle. La formation hebdomadaire comporte un cours instrumental de 60', un cours de théorie générale de 60', un cours d'ensemble de 90'. Les élèves sont invités à suivre deux cours facultatifs : l'introduction à la MAO et un cours de piano 2ème instrument. Ils sont aussi obligés, dans l'année scolaire, de suivre 2 masterclass, de faire au moins 4 concerts et de présenter un projet personnel après 2 ans de formation.

Nous avons eu au total 3 élèves en filière intensive dont 1 qui ne suivait qu'une partie du cursus en raison du temps disponible (pas d'allègement scolaire) et 2 qui ont suivi l'ensemble des cours.

ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

L'ETM continue à développer sa structure "Adultes" autofinancée et autonome. Elle permet de défendre une idéologie essentielle pour l'école par son rôle socio-culturel, basé sur le partage et l'écoute de l'autre.

Débutant ou érudit, l'élève adulte trouve sa place au sein d'un groupe ou en cours individuel. L'ETM a eu 156 élèves de plus de 25 ans, soit 11 de plus que l'année 2018-19.

LES ENSEIGNANTS

L'ETM a eu au total 27 enseignants salariés et 4 enseignants mandatés.

Les enseignants *Paolo Orlandi* (batterie) et *Gilles Rézard* (banjo) ont démissionné en raison d'un manque d'élèves pour le banjo et d'une nouvelle perspective professionnelle pour la batterie.

Yves Jolidon (piano) a pris sa retraite et *Gauthier Toux* (piano), investi dans sa carrière de musicien, a aussi terminé son mandat.

A noter que tous les enseignants sont rémunérés en classe 15 annuité 1, sans prendre en considération les années d'expérience.

Par conséquent un ancien enseignant est rémunéré de la même manière qu'un nouveau collaborateur.

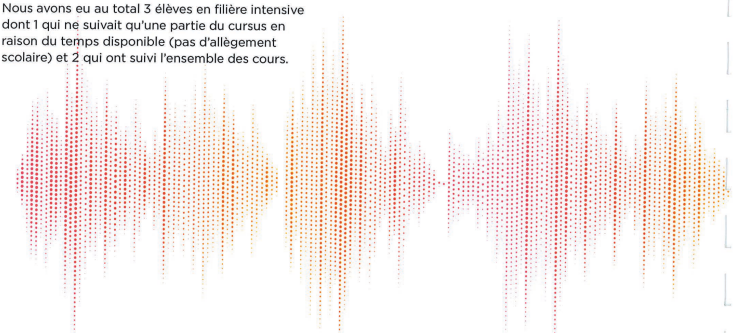

LES ACTIVITÉS ARTISTICO-PÉDAGOGIQUES DE L'ETM

3

LES EVENTS DE L'ETM

L'enseignement individuel ou collectif prend tout son sens quand il y a l'objectif "scène" à atteindre. L'évaluation basée sur des examens est préparée par une confrontation directe avec le public et les exigences de la scène. Nos élèves de moins de 25 ans, obligés de suivre un cursus avec des évaluations, se retrouvent sur scène avec des adultes de plus de 25 ans qui souhaitent tester leur progression musicale.

Afin de stimuler au mieux l'envie d'apprendre, l'ETM atteint les 100 "events" répartis de septembre à juin, soit plus de 12 évènements par mois hors vacances.

L'offre est très variée, en lien avec les intérêts musicaux de nos élèves, et directement articulée sur la richesse du domaine des musiques actuelles.

L'ETM propose :

- Des masterclass avec des "Maîtres" qui aiment transmettre leur savoir
- Des concerts proposés par ces mêmes musiciens mais dans un contexte artistique
- Des soirées thématiques où professeurs et élèves partagent la scène
- Des soirées Prépro avec les projets personnels des élèves de la filière pré-professionnelle
- La journée Portes Ouvertes où tous les enseignants sont mobilisés
- Les soirées au Chat Noir où les élèves se frottent à la scène du mythique club genevois
- Des prestations avec nos partenaires et des festivals

LES MASTERCLASS

L'ETM a développé un réseau conséquent parmi les artistes et les agents, ce qui permet d'inviter des musiciens de renommée internationale pour des moments privilégiés avec les élèves et un public externe.

Les masterclass sont thématisées et ouvertes à tous les instrumentistes, internes ou externes. Elles sont généralement offertes. En moyenne une trentaine de personnes participent à chaque masterclass.

Au total, 15 masterclass ont été proposées en 2019-20, les six dernières ont été annulées en raison du Covid mais reprogrammées l'an prochain.

LES CONCERTS DE L'ETM

L'ETM organise un concert après chaque masterclass avec les musiciens invités.

Ces concerts sont financés par l'Association des amis de l'ETM.

Grâce à son soutien, nous avons organisé le concert de Fanny et Tom Leeb à la salle Ernest Ansermet.

Au total, nous avons proposé 9 concerts :

> Fanny et Tom Leeb
> Célia Kameni/Alfio Origlio 4tet
> Louis Sclavis/Benjamin Moussay duo
> Marc Perrenoud trio
> Mercadonegro
> Franck Aghulon solo
> Ida Nielsen (annulé)
> Frank Gambale (annulé)
> Lydie Fuerte (annulé)

LES SOIRÉES THÉMATIQUES

Les thématiques des soirées proposées sont représentatives des pôles d'excellence que l'ETM développe :

> 5 Jam Pop-Rock
> 4 Metal on Stage
> 5 Open Mic
> 7 Jazz Night

L'organisation de ces events donne entière satisfaction aux élèves et à un public externe. Au total 21 soirées ont pu être programmées.

Masterclass 2019-20

Thème	Artiste
La voix dans tous ses états	Célia Kameni
L'inspiration par les styles : du Rock au Jazz ?	Marc Perrenoud
Improvisation vs écriture	Louis Sclavis
La musique cubaine	Mercadonegro
Développer son style	Franck Aghulon
Musique urbaine	Yvan Peacemaker
Servette Music Autour de la batterie	Gabriel Delmas
Le Humbucker	Servette Music avec Claude Zavaglio
Production Hip-Hop	Hook
Le Funck	Ida Nielsen
Le style LA	Frank Gambale
Le Swing et le Groove	Franck Bergerot
La marque Gibson	Servette Music avec Claude Zavaglio
Metissage musical	Lydie Fuerte
Mashup	DJ Zebra

Pour chaque soirée, un groupe présente un répertoire d'environ 30 minutes, qui donne suite à une scène ouverte où les musiciens qui le souhaitent partagent la scène.

Ces soirées permettent aux enseignants de fixer des objectifs avec les élèves dans la préparation d'un répertoire spécifique. C'est un stimulateur pédagogique de grande efficacité que nous espérons développer en programmant d'avantage d'auditions associant les professeurs et les élèves sur scène.

LES SOIRÉES PRÉPRO

Nous sommes passé de 8 lundis par an à 32 où les élèves de la filière pré-professionnelle présentent leurs projets personnels.

Le coordinateur de ces soirées, *Alexandre Coppaloni* et un expert externe, commentent chaque projet et donnent des conseils aux élèves. Les experts ont tous un profil de compositeurs et de gestionnaires d'un projet artistique à rayonnement international :
Cesare Pizzi (Young Gods), *Robin Girod* (Scheptel Record), *Alain Frey* (Elvett), *Gaspard Sommer* (Danitsa).

LES RÉSIDENCES

L'ETM a mis en place un concept de soutien à la création par des résidences. Les projets d'élèves ou d'enseignants peuvent passer 3 jours, du vendredi au dimanche, dans la salle de concert pour travailler et finaliser un répertoire. Le soir, les groupes présentent leur travail lors d'un concert public.

Ils bénéficient d'un support logistique professionnel, comme la captation audio et vidéo, par nos régisseurs.

En 2019-2020, l'ETM a soutenu le travail de maturité de 2 élèves :

> *Inès Zanini* autour de ses compositions
> *Erin Stutz* autour de Cover ré-anrangés.

LES PORTES OUVERTES

Cette journée mobilise tous les enseignants et une grande partie des élèves qui se produisent dans les différentes salles. Il est également possible de prendre un cours d'essai pour tous les instruments enseignés. Annulée dans un premier temps en mars à cause du Covid, cette journée a pu être organisée le samedi avant la rentrée 2020-21.

LES SOIRÉES AU CHAT NOIR

Tous les premiers mardis du mois, l'emblématique club genevois accueille les élèves de l'ETM. Une occasion unique pour une confrontation avec un public averti.

Au total, 9 soirées se sont déroulées avec 3 à 4 groupes par soir, ce qui représente une trentaine de groupe sur l'année.

Les concerts de certification des projets pré-professionnels ont été déplacés en septembre à l'ETM en raison du Covid.

FESTIVALS ET COLLABORATIONS

Le rayonnement de l'institution à l'échelle nationale et internationale se fait notamment grâce à une participation de nos élèves dans les festivals suivants :

> Festival JazzContreBand, festival transfrontalier réunissant 29 structures. Les enseignants *Nicolas Hafner*, *Manu Hagmann*, *Maxence Sibille* et *Stefano Saccon* ont proposé un hommage à Ella Fitzgerald, interprété brillamment par *Florence Chitacumbi*. En 1ère partie, le projet d'élèves avec le duo d'*Esteban Mercier* et *Erin Stutz*.
> Festival de Fort l'Ecluse, qui a développé le concept Jazz Campus pour les jeunes des écoles régionales a été annulé.
> Fête de la musique des HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) : deux projets de la filière pré-professionnelle ont été programmés en plein air. Les organisateurs souhaitent reconduire ce partenariat.

L'ETM EN CHIFFRES

4

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CATÉGORIE

Catégorie d'âge	Nombre d'élèves 2018/2019	Nombre d'élèves 2019/2020
Enfants	97	111
Jeunes	159	155
Adultes	130	151
Filière préprofessionnelle 4 - 25 ans	19	14
Filière préprofessionnelle > 25 ans	3	5
TOTAL	408	436

Les inscriptions ont globalement augmenté de 28 élèves.

Nous constatons une augmentation dans les catégories "Enfants" (6-14 ans) et "Adultes" (< 25 ans).

La filière pré-professionnelle est en légère baisse mais l'orientation "production" connaît un intérêt grandissant.

ECOLAGES

Les écolages sont restés les mêmes qu'en 2018-19

Catégorie d'âge	Tarif horaire 2019/20	Individuel 2019/20	Tarif horaire collectif
Enfants (6-14)	70	66	21
Jeunes (14-25)	82	78	27
Adultes (+25)	101	101	33

Les écolages des cours individuels pour une année sont :

Catégorie d'âge	Cours de 30'	Cours de 45'	Cours de 60'
Enfants (6-14)	1 260	1 890	-
Jeunes (14-25)	1 476	2 214	-
Adultes (+25)	1 616	2 424	3 232

Les écolages pour les cours collectifs pour une année sont :

Catégorie d'âge	Cours de 60'
Enfants (6-14)	672 / 336*
Jeunes (14-25)	864 / 605*
Adultes (+25)	1 056 / 845*

Le deuxième chiffre * indique le rabais auquel ont droit les élèves inscrits à un cours instrumental ; 50% pour la catégorie "Enfants", 30% pour les "Jeunes" et 20% pour les "Adultes".

SITUATION FINANCIÈRE

Bouclement 2019-20

Le bouclement, en cours de finalisation, sera présenté au Conseil de fondation le 18 décembre 2020.

Répercussions financières en lien avec le Covid

L'ETM a dû fermer ses portes le 16 mars. Pour les cours individuels la reprise en présentiel s'est faite le 16 mai alors qu'il a fallu attendre jusqu'au 8 juin pour les cours collectifs et les activités publiques.

Le Conseil de fondation avait décidé de rembourser les cours collectifs qui n'avaient pas pu être donnés pendant la pandémie. Plusieurs élèves ont renoncé solidairement à ce remboursement, la majorité a opté pour créditer les montants sur les écolages 2020-21 et une petite partie a préféré un remboursement.

Au total l'ETM a connu une perte de 27'000.- dont 3'700.- en liquidité.

A noter que quelques élèves non satisfaits des cours à distance ont réclamé un remboursement pour les cours individuels. Le Conseil de fondation avait pris la décision qu'aucun remboursement ne serait effectué pour les cours individuels, la prestation ayant été maintenue à distance.

L'ADMINISTRATION DE L'ETM

5

RESSOURCES HUMAINES

Le personnel administratif (2,3 ETP)

La répartition des tâches administratives :

> *Laure Valentini* (70%) : coordination de la filière pré-professionnelle, communication
> *Véronique Perrin* (80%) : RH, salaires, fournisseurs
> *Delphine Devaud* (80%) : gestion de la filière instrumentale, facturation, créanciers

Laure Valentini a été en congé maternité du 14 février au 2 juillet 2020 et remplacée par *Mme Madalina Munteanu*.

La technique (0,9 ETP)

L'équipe technique a été ré-organisée avec un cahier des charges plus large pour les techniciens qui sont devenus des régisseurs. *Franck Papas* a été remplacé par *Franck De Froment*. Pour couvrir tous les évènements de l'ETM le pourcentage d'activité est passé de 24,5 % à 50%.

> *Jean-Luc Méric* (30%) : responsable technique, gestion du matériel, des instruments, inventaire, sonorisation des events
> *Franck De Froment* (20%) : assistance technique, sonorisation des events
> *Carlos Lopes* (40%) : intendance, nettoyage, achats et entretien des locaux

La direction (1,12 ETP)

La direction a demandé de pouvoir se consacrer entièrement aux projets et à la gestion de l'école en passant à un taux d'activité à 100% à la place de 90%. Le directeur a dû arrêter d'enseigner.

- *Stefano Saccon* (100%) : direction pédagogique, administrative et financière
- Conseil pédagogique (0,12 ETP) : 6 doyens à 2%.

Total ETP pour le PAT et la direction = 4,32

A noter que notre réviseur a félicité l'efficience de l'utilisation de la subvention qui, pour 70% est dédiée à l'enseignement contre seulement 30% pour l'administration.

COMPTABILITÉ

L'ETM a reconduit avec grande satisfaction le mandat pour la tenue de la comptabilité à *Mme Maike Delarive*.

Le périmètre est défini dans une convention :

> Faire la gestion de toute la comptabilité
> Contrôler les salaires mensuellement
> Conseiller la direction pour l'établissement des budgets
> Accompagner les réviseurs
> Travailler 42 semaines par an, principalement les mercredis pour un total de 210 heures par an (environ 5h par semaine)

COMMUNICATION

Au vu de l'évolution de la communication via les réseaux sociaux, l'ETM maintient sa stratégie de communication en se mettant en avant via le marketing digital et non la formule papier.

L'impression « papier » continue à être utilisée pour les programmes bimensuels, les flyers et pour la brochure.

Dans le courant de l'année, quelques encarts publicitaires figurent dans le magazine Entracte ou dans le guide J'Adooore, spécialement conçu pour les familles à Genève.

Nous avons imprimé 7500 brochures pour un montant de CHF 800.- et imprimé notre programme bimensuel 4 fois dans l'année à 1000 exemplaires.

Pour l'annonce de nos Portes ouvertes, nous avons fait imprimer 8000 flyers, pour un montant de CHF 295.65. Avec le Covid-19, nous avons dû remettre nos Portes ouvertes et imprimer à nouveau une série de flyers. Cette deuxième commande comportait 1200 exemplaires à CHF 400.-.

Une newsletter mensuelle est envoyée à 1736 contacts, soit une augmentation de 409 contacts.

L'ETM cible sa communication numérique sur 4 axes de diffusion :

Facebook Instagram Google My Business	>	**Rôle principal** Notoriété Trafic
Publicité Google AdWords	>	**Rôle principal** Trafic
eNews	>	**Rôle principal** Trafic Information
Mailing	>	**Rôle principal** Information

Le budget annuel prévu pour notre présence sur Facebook/Instagram et la publicité Google Adwords est de CHF 6'000.-. L'année 2019-20 a été particulière étant donné que nous avons rencontré des problèmes de carte de crédit sur une longue période, ce qui ne nous a pas permis de booster financièrement nos annonces et qu'à la suite du Covid-19 plusieurs événements ont été annulés.

Nous avons à l'heure actuelle 2113 fans de notre page Facebook, soit 132 de plus que l'année passée et nous comptons 446 abonnés sur Instagram, soit 106 de plus que l'année précédente. Actuellement, nous n'optons pas pour d'autres réseaux sociaux tel que TikTok, étant donné les contenus pour le moins discutables de ce réseau qui pourtant est le numéro 1 chez les jeunes.

Le site internet de l'ETM connaît une fréquentation stable. Le Covid-19 n'a certainement pas aidé les gens à venir visiter notre site et ainsi se projeter. Voici le rapport du 1er juillet 2019 au 1er août 2020 :

www.etm.ch

Utilisateurs 16 979	**Pages vues** 78 571
Nouveaux utilisateurs 16 514	**Pages/session** 2.95
Sessions 26 668	**Durée moyenne des sessions** 00:02:14
Nombre de sessions par utilisateur 1.57	**Taux de rebond** 53.94%

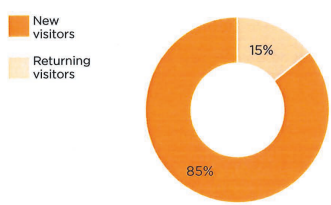

Dans son ensemble, les pages consultées répondent aux internautes. Les 3 pages les plus visitées sont la page d'accueil, les événements et les tarifs.

6 LES PROJETS

PÉDAGOGIQUES

Le Conseil pédagogique a proposé de valoriser la formation pré-professionnelle de l'ETM en organisant un festival avec les anciens élèves de la filière qui font désormais l'actualité nationale voire internationale. En invitant ces anciens élèves, le Conseil pense que l'impact sur les élèves actuels serait bénéfique.

A travers l'expérience de l'annexe de l'ETM à Soral, la direction souhaite développer le concept d'école de proximité. Prochaines étapes géographiques : le Mandement, Versoix, Thônex.

L'ETM travaille sur le coaching individuel et collectif dans le but d'élargir l'offre mais aussi dans la perspective de soutenir les artistes locaux dans leur développement.

LE CENTRE DES MUSIQUES ACTUELLES

L'achat de la salle Ernest Ansermet et du bâtiment a connu énormément de complications tout en consolidant des bases importantes.

L'objectif de ce Centre des Musiques Actuelles est de permettre la mixité des styles et des publics, par conséquent de pouvoir organiser en même temps un concert de musique baroque et un concert de métal.

Par ailleurs, l'ETM s'est engagée à rendre pérenne l'utilisation de l'auditorium Ansermet aux orchestres subventionnés par la Ville de Genève, l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) et l'ensemble Contrechamps.

Nous avons fait appel à un acousticien de Munich, spécialiste mondialement reconnu des scènes et des espaces pour la pratique musicale, pour nous conseiller dans les travaux à effectuer. Après plusieurs tests et analyses du bâtiment, il s'est avéré que les sols n'étaient pas adaptés à une bonne isolation en raison des bruits solidiens. Pour ne pas mettre en péril le bon fonctionnement du futur Centre, le Conseil de fondation a opté pour des travaux plus importants. La première estimation qui s'élevait à CHF 6 millions, a augmenté singulièrement en raison de la démolition de toutes les chapes et de toutes les parois. Le montant estimé par notre architecte, Patrice Reynaud, s'élève à CHF 8,9 millions.

Grâce aux conseils de nos divers partenaires, le plan financier a été retravaillé dans la perspective d'un emprunt de CHF 9 à CHF 10 millions auprès des banques.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le moment n'est pas opportun pour des demandes de soutiens ponctuels. Un soutien financier de nos autorités pourrait être possible par le biais de notre prochain contrat de prestation qui débutera en 2023.

Si le déménagement était prévu pour la rentrée de septembre 2021, il a été repoussé, pour toutes ces raisons, en septembre 2022. Le chantier devrait débuter en avril 2021 et se terminer au printemps 2022.

Le Conservatoire de Musique de Genève (CMG) s'est engagé à louer 5 salles pour leur département de percussions.

L'Etat a accepté la division du droit de superficie au bénéfice de la SSR (DDP 4271) en deux parcelles distinctes. L'ETM bénéficiera du DDP 4360 (parcelle de 1'646 m2) pendant une durée de 50 ans avec une subvention non-monétaire annuelle de CHF 87'480.-.

LES PARTENAIRES – LES COLLABORATIONS

7

DKSJ (CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES ÉCOLES DE JAZZ DE SUISSE)

Une fois par an, les écoles membres se réunissent à Berne pour faire le point sur l'enseignement au niveau national. Cette conférence enrichissante permet de placer les bonnes exigences et de se tenir informés des diverses évolutions pédagogiques.

Cette année, les échanges se sont faits à nouveau sur le projet du label Pré-Collège initié par l'ASEM (Association Suisse des Écoles de Musiques) et la CHEMS (Conférence des Hautes Écoles de Musique de Suisse).

L'ART À L'HÔPITAL (HUG)

Nous avons développé un partenariat avec le service des affaires culturelles de l'Hôpital Universitaire cantonal (HUG) de Genève. Des élèves ont été jouer pour des patients, soit en solo dans des espaces de proximité, soit en groupe notamment lors de la Fête de la Musique.

SERVETTE-MUSIC

Le partenariat avec le magasin d'instruments Servette-Music se poursuit avec des collaborations associant les compétences métiers de Servette-Music aux enseignants de l'ETM.

CHAT NOIR

Depuis de nombreuses années, l'ETM est accueillie les premiers mardis du mois par le mythique club carougeois. C'est une manière stimulante pour nos élèves d'élaborer un répertoire dans un temps record, de se confronter à un vrai public et de découvrir les exigences de la scène (attitude, communication, gestion du son, sound check, etc.).

ARTFX

L'école de Montpellier, en France, propose une formation Bac +5 sur les effets spéciaux au cinéma. Les élèves de la filière pré-professionnelle de l'ETM en orientation production ont collaboré à la réalisation du projet de Master d'un groupe d'élèves.

HEM GENÈVE

L'ETM a accueilli la HEM pour un module d'ouverture Jazz et Musiques Actuelles (MO-Jama) en mettant à disposition la salle de concert les jeudis après-midi.

CONTACT

Notre secrétariat est à votre service
au +41 (0)22 344 44 22

L'ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES
8, route des Acacias
CH-1227 Les Acacias
Genève
+41 (0)22 344 44 22
www.etm.ch

Ecole accréditée par le DIP et qui bénéficie du soutien de la République et canton de Genève.

ETM
école
des musiques
actuelles